



Bulletin Officiel

N°7378 Lundi 09 juin 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER EN VUE DE L'ÉVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	3
PUBLICATION EN LIGNE DES ÉTATS FINANCIERS DES INTERMÉDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIÉTÉS DE GESTION À PARTIR DES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31/12/2025	5
LA SOCIÉTÉ D'INTERMÉDIATION EN BOURSE « TSI » SOUS LA SUPERVISION D'UN JUGE CONTRÔLEUR	7
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OPA OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-	10

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

BTK SICAV	15
-----------	----

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ÉLECTIVES

LES CIMENTS DE BIZERTE	16
UNITÉ DE FABRICATION DE MÉDICAMENTS - UNIMED	17

MODIFICATION DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT ET SUPPRESSION DES DROITS DE SORTIE

FCP FUTURE 10	18
FCP JASMIN 2033	19

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	20
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE (MISE À JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

COMMUNIQUES DE PRESSE

- OFFICE PLAST: APPEL À LA CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (2025 -2026 - 2027)

- OFFICE PLAST: APPEL A LA CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (2025-2026-2027)
- SANIMED: APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- SANIMED: APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES - STIP : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

ANNEXE III

INFORMATIONS POST AGO

- TAYSIR MICROFINANCE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER
- BTK SICAV
- OFFICE PLAST

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- OFFICE PLAST

ANNEXE V

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة المجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations égales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

بلاغ هيئة السوق المالية

شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" تحت الرقابة القضائية

توصلت هيئة السوق المالية، اليوم 22 ماي 2025، بالنسخة التنفيذية للقرار الاستعجالي الصادر بتاريخ 15 ماي 2025 عن المحكمة الابتدائية بتونس، والقاضي بتسمية **الخبير السيد بلال الرحموني** الكائن مكتبه بنهج الطيب المهيري – الأمان سنتر 2080 أريانة، **متصرفاً قضائياً** على شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، لإدارة الشركة وتسييرها إدارياً ومالياً مدة ثلاثة (03) أشهر إلى حين تسوية وضعيتها القانونية والمالية، وذلك **تحت إشراف قاضي مراقب**. وسيمارس المتصرف القضائي، الذي بادرت الهيئة اليوم بإعلامه بصفة قانونية كبقية أطراف الدعوى بمنطوق القرار الاستعجالي، مهامه في نطاق الإطار التشريعي والترتيبي الجاري به العمل، وخاصة أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، الذي يخضع كل تعيين لمسير جديد أو تغيير في هيكل التنظيم أو الرقابة الداخلية إلى الموافقة المسبقة لهيئة السوق المالية.

ويُعدّ المتصرف القضائي، انطلاقاً من تاريخ تسميته، الجهة المخوّل لها تمثيل الشركة والتصرّف باسمها تجاه كافة الأطراف، سواء كانوا حرفاء أو بنوك أو سلطات رقابية، وهو الجهة المرجعية الوحيدة لمعالجة المطالب والتظلمات المتعلقة بنشاط الشركة، وذلك تحت الرقابة القضائية المباشرة وبمتابعة من هيئة السوق المالية في إطار الصلاحيات المخولة لها قانوناً، بما يضمن حسن إدارة المصالح المرتبطة بالشركة خلال فترة التصرف القضائي.

ويأتي كل ما سبق بيانه في إطار متابعة هيئة السوق المالية الدقيقة والمعقّقة لوضعية شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، في ظلّ ما تشهده الشركة من إخلالات جسيمة على مستوى الحوكمة والتسيير، أدت إلى وضعية هشّة وغير مستقرة، قد تنجرّ عنها تداعيات سلبية على حقوق وأموال الحرفاء، الأمر الذي يستوجب تدخلاً قضائياً فورياً ذا طابع وقائي يهدف إلى إرساء إطار رقابي مباشر لضمان استمرارية نشاط الشركة وحماية مصالح المستثمرين.

وتؤكد هيئة السوق المالية مواصلتها للبحث المعمق في هذا الملف في نطاق المسار التأديبي الجاري أمامها، وذلك بالتوازي مع الإجراءات القضائية، بما يرسّخ حماية المدخرين ويدعم نزاهة واستقرار السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**La société d'intermédiation en bourse « Tuniso-Séoudienne d'Investissement »
sous la supervision d'un juge contrôleur**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a reçu, ce **22 mai 2025**, la copie exécutoire de l'ordonnance de référé rendue en date du 15 mai 2025 par le Tribunal de première instance de Tunis, ordonnant la désignation de l'expert **M. Bilel ERRAHMOUNI**, dont le cabinet est situé rue Taieb M'hiri Amen Center, 2080 Ariana, en qualité **d'administrateur judiciaire** de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", pour une durée de trois (03) mois, en vue d'assurer la gestion administrative et financière de la société, et ce, **sous la supervision d'un juge contrôleur**.

Le CMF a procédé, ce jour, à la notification légale de la décision judiciaire à l'administrateur judiciaire ainsi qu'aux autres parties à la procédure. Ce dernier exercera ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les dispositions de l'article 63 du décret n° 2478 du 1^{er} novembre 1999, portant statut des intermédiaires en bourse, lequel soumet toute nomination d'un nouveau dirigeant ou toute modification de la structure organisationnelle ou du dispositif de contrôle interne à l'approbation préalable du Conseil du Marché Financier.

À compter de sa nomination, l'administrateur judiciaire constitue la partie habilitée à représenter la société et à agir en son nom vis-à-vis de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des clients, des banques ou des autorités de régulation. Il est également l'interlocuteur de référence pour le traitement des réclamations et demandes liées à l'activité de la société, dans le cadre d'un contrôle judiciaire direct et sous le suivi du CMF, conformément à ses prérogatives légales, en vue d'assurer la bonne gestion des intérêts liés à la société durant la période de l'administration judiciaire.

Cette décision intervient dans le cadre du suivi rigoureux et approfondi assuré par le CMF quant à la situation de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", laquelle fait actuellement face à de graves manquements en matière de gouvernance et de gestion, ayant conduit à une situation fragile et instable, susceptible d'avoir des répercussions négatives sur les droits et les avoirs des

clients. Ces circonstances ont nécessité une intervention judiciaire immédiate et préventive, visant à instaurer un cadre de supervision directe garantissant la continuité de l'activité de la société et la protection des intérêts des investisseurs.

Le CMF réaffirme, enfin, la poursuite de l'instruction approfondie de ce dossier dans le cadre de la procédure disciplinaire en cours, parallèlement aux actions judiciaires engagées, dans le but de renforcer la protection des épargnants et d'assurer l'intégrité et la stabilité du marché financier.

2025 - AC - 023

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19/05/2025

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- initiée par la société « KILANI Holding »

Par décision n° 17 du 19 mai 2025, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « KILANI Holding », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « KILANI Holding » est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

L'UNION CAPITAL en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société « KILANI Holding » détient **1 081 223** actions représentant **54,06%** du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « KILANI Holding » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-, soit **918 777** actions représentant **45,94%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **24,400 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « KILANI Holding » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 24 avril 2025 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-. L'opération en question a été réalisée en date du 24 avril 2025 et a porté sur l'acquisition par la société « KILANI Holding » de **1 024 861** actions STA représentant **51,24%** du capital de ladite société
- Soumettant la société « KILANI Holding » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

1- Politique commerciale :

- Développement du réseau et de la marque Chery à travers notamment l'ouverture de nouveaux points de vente pour assurer une couverture nationale efficace.
- Elargir la gamme de véhicules Chery disponibles en Tunisie pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs. Cela inclut l'introduction de nouveaux modèles (électriques, hybrides, pick-up...) et l'amélioration continue des offres et services existants pour maintenir la compétitivité de la marque.
- Eventuellement, développer l'activité d'assemblage en Tunisie, ce qui pourrait renforcer l'industrie automobile locale et créer des opportunités d'emploi.
- Le positionnement sur le marché de la marque Daewoo Trucks est encore en cours d'étude.

2- Politique Qualité :

- Mise en œuvre d'un plan de qualité rigoureux basé sur les meilleures pratiques de qualité pour renforcer la satisfaction des clients et la réputation de la marque.

3- Politique Financière :

- Optimiser les ressources financières de la STA pour soutenir ses projets de développement.
- Respecter les engagements pris au niveau du prospectus d'introduction en Bourse de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

- L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société KILANI Holding viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société STA, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.
- L'acquéreur compte renforcer sa position au capital de la société. Le conseil d'administration de la STA réuni le 10 mai 2025 a décidé, conformément aux dispositions légales en vigueur et à l'article 18 des statuts, et suite à la démission de six administrateurs, de coopter six nouveaux administrateurs et de proposer la ratification de leur nomination à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 29 mai 2025 (Cf point XII -2-).

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **22 mai 2025 au 20 juin 2025 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **20 juin 2025**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions STA sera suspendue durant les séances de bourse du **20 mai 2025 et du 21 mai 2025, et reprendra à partir du 22 mai 2025**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

- **Siège social :** Zone industrielle Borj Ghorbel, la nouvelle médina 2096, Ben Arous, Tunisie.

- **Téléphone :** 31 390 290 - **Fax :** 31 390 301

- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 15/05/2014.

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social (article 3 des statuts) :**

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- **Identifiant unique :** 1352869M

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
Mme. Sara Limam Masmoudi	Lui - même	Président	2023-2025*
M. Sami Ben Ayed	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Abdelkarim Boudabous	Lui - même	Membre	2023-2025*
Mme. Hager Elloumi	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Moneim Boussarsar	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Mondher Bouaziz	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Amenallah Ben Tmessek	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Ammar Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Mohamed Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Slaheddine Malouch	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Malek Ghenima	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Habib Ben Hadj Kouider	Lui - même	Membre	2022-2024**

* Faisant suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle de 54,06% par la société Kilani Holding, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10/05/2025 à l'effet de coopter de nouveaux administrateurs pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs qui ont présenté leurs démissions à savoir : ATID Management (ex ATID Sicafe) représentée par Mr Hamdi Rzem Mr Nouri Chaabane, Mr Marwen Belkhoja, le Consortium des Immobilières Maghrébines représentée par Mr Hafedh Hachicha, Hôtel Palace représenté par Mr Wissem Missaoui et Mr Ridha Marzougui.

Il est à signaler que ledit Conseil d'Administration a prévu au niveau du projet de résolutions de la prochaine AGO, convoquée pour le 29/05/2025, la ratification de la nomination des nouveaux administrateurs susmentionnés.

** Les administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ont été désignés par l'AGO du 02/06/2022.

Direction :

M. Moneim BOUSSARSAR : Directeur Général de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

M. Marwen BELKHOJA : Directeur Général Adjoint de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CHAABANE Représenté par M. Mohamed AFFES	Rue de la République Bardo 2000-Tunis	2023 - 2025*
Cabinet 3A CONSULTING Représenté par M. Housseem KALLEL	Bureau 1-4 1 ^{ère} étage du bloc B centre espace Tunis Montplaisir Tunis 1073	2023 - 2025*

* Désignés par l'AGO du 21/03/2023

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 20 000 000 dinars

- Nombre total des droits de vote : 2 000 000 droits de vote

- Nombre total des titres : 2 000 000 actions

- Structure du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 24 avril 2025 et celui du 28 avril 2025 par la société « KILANI Holding » :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
KILANI Holding	1 081 223	10 812 230	54,06%	1 081 223	54,06%
Ammar MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Mohamed MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Amenallah BEN TEMESSEK	78 341	783 410	3,92%	78 341	3,92%
Moneim BOUSSARSAR	38	380	0,00%	38	0,00%

Nouri CHAABANE	10	100	0,00%	10	0,00%
Autres actionnaires	540 388	5 403 880	27,02%	540 388	27,02%
Total	2 000 000	20 000 000	100%	2 000 000	100%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société STA arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7356 mercredi 07/05/2025.

4-2 Indicateurs d'activité trimestriels de la société STA arrêtés au 31/03/2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7350 du lundi 28/04/2025.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BTK SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

BTK SICAV invite ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le mardi 24 juin 2025 à 11 heures** au siège social de la société sis à l'immeuble BTK, au 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2024 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;
4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 de Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial de commissaire aux comptes ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

La société les Ciments de Bizerte informe les actionnaires minoritaires au capital de la société que la tenue de l'Assemblée Générale Elective prévue le 26 Mai 2025 à 10 heures au siège de la société n'a pas eu lieu faute de quorum du 1/3 des actions détenues par les actionnaires minoritaires présents ou représentés, tel qu'exigé par l'article 24 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020.

Sur ce, une 2ème assemblée générale électorale est prévue le 17 juin 2025 à 10h00 au siège de la société et ce, à l'effet de délibérer sur le point unique de l'ordre du jour suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2025-2026-2027) qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

Il est à signaler dans ce cadre qu'en application de l'article 24 sus-mentionné, la 2ème assemblée appelée à élire les candidats sera tenue sans quorum exigé.

Cette convocation est personnelle et l'accès à la réunion se fera sur présentation d'une pièce d'identité pour les personnes physiques et d'un pouvoir de représentation dûment établi pour les personnes morales. La délégation de pouvoirs est permise par un acte dûment signé par le mandant.

NB : On entend par actionnaires minoritaires au sens de la réglementation en vigueur, les personnes physiques détenant individuellement 0,5 % au plus du capital de la société les Ciments de Bizerte et les institutionnels détenant chacun 5 % au plus du capital de la société les Ciments de Bizerte.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Unité de Fabrication de Médicaments - « Unimed »

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

L'Unité de Fabrication de Médicaments -Unimed informe ses actionnaires minoritaires que la tenue de l'Assemblée Générale Elective prévue le 05 juin 2025 à 10 heures n'a pas eu lieu faute de quorum du 1/3 des actions détenues par les actionnaires minoritaires présents ou représentés, tel qu'exigé par l'article 24 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020.

Sur ce, une 2ème assemblée générale électorale est prévue le vendredi 27 juin 2025 à 10h00 à l'hôtel Marriott Sousse et ce, à l'effet de délibérer sur le point unique de l'ordre du jour suivant :

- Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au conseil d'administration pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

Il est à signaler dans ce cadre qu'en application de l'article 24 sus-mentionné, la 2ème assemblée appelée à élire les candidats sera tenue sans quorum exigé.

Cette convocation est personnelle et l'accès à la réunion se fera sur présentation d'une pièce d'identité pour les personnes physiques et d'un pouvoir de représentation dûment établi pour les personnes morales. La délégation de pouvoirs est permise par un acte dûment signé par le mandant.

NB : On entend par actionnaires minoritaires au sens de la réglementation en vigueur, les personnes physiques détenant individuellement 0,5 % au plus du capital d'Unimed et les institutionnels détenant chacun 5 % au plus de son capital.

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT ET SUPPRESSION DES DROITS DE SORTIE

FCP FUTURE 10

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
AGRÉMENT DU CMF N° 33-2023 DU 18 MAI 2023

Adresse : Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

L'intermédiaire en bourse MAXULA BOURSE, en sa qualité de gestionnaire du fonds commun de placement FCP FUTURE 10, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni en date du 27 mai 2025, a décidé :

- Le changement des orientations de placement du fonds comme suit :
 - ✦ Dans une proportion de 40% à 80% de l'actif en actions cotées en bourse ;
 - ✦ Dans une proportion de 0% à 40% de l'actif en obligations, BTA, Emprunt national, BTCT, certificats de dépôt et billets de trésorerie ;
 - ✦ Dans une proportion de 0% à 5% de l'actif net en OPCVM ;
 - ✦ Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

- La suppression du droit de sortie lors des opérations de rachat des parts de FCP FUTURE 10.

Ces modifications entreront en vigueur à partir de 16 juin 2025.

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT ET SUPPRESSION DES DROITS DE SORTIE

FCP JASMIN 2033

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
AGRÉMENT DU CMF N° 02-2023 DU 07 FÉVRIER 2023

Adresse : Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

L'intermédiaire en bourse MAXULA BOURSE, en sa qualité de gestionnaire du fonds commun de placement FCP JASMIN 2033, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni en date du 27 mai 2025, a décidé :

- Le changement des orientations de placement du fonds comme suit :
 - ✦ Dans une proportion de 40% à 80% de l'actif en actions cotées en bourse ;
 - ✦ Dans une proportion de 0% à 40% de l'actif en obligations, BTA, Emprunt national, BTCT, certificats de dépôt et billets de trésorerie ;
 - ✦ Dans une proportion de 0% à 5% de l'actif net en OPCVM ;
 - ✦ Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

- La suppression du droit de sortie lors des opérations de rachat des parts de FCP JASMIN 2033.

Ces modifications entreront en vigueur à partir de 16 juin 2025.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	127,064	127,145
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	177,916	178,023
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	146,532	146,629
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	159,871	159,982
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	151,615	151,703
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	157,527	157,639
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	144,341	144,419
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,980	59,019
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,542	43,571
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	147,895	148,000
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	129,647	129,761
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	129,223	129,312
13 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	111,417	111,500
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,567	103,641
15 AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	104,506	104,579
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
16 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,714	22,728
17 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	157,838	157,938
18 FCP WAFIA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	151,132	151,193
19 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,399	14,406
20 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	219,186	219,337
21 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	123,197	123,265
22 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	125,088	128,502	128,591
23 FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,941	17,954
24 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	114,200	114,281
25 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	109,203	109,461
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
26 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,419	2,423
SICAV MIXTES					
27 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	80,610	80,613
28 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	167,291	167,261
29 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	126,874	126,606
30 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	135,018	135,104
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
31 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	180,691	180,533
32 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	664,640	664,256
33 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	150,291	150,370
34 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,945	211,811
35 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	127,220	127,002
36 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	174,417	174,323
37 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	204,033	204,076
38 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	186,240	186,288
39 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,671	32,615
40 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	112,193	112,205
41 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,287	1,286
42 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,367	1,363
43 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	101,115	101,176
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
44 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 829,932	2 829,336
45 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	299,072	302,617
46 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,878	3,887
47 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,374	3,377
48 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,801	55,080
49 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,543	1,544
50 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,462	1,474
51 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,522	1,531
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,657	19,832
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,354	15,378
54 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,447	20,569
55 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 181,228	6 178,966
SICAV ACTIONS					
56 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	124,461	124,539
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
57 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,654	1,669

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	111,836	111,893
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	99,014	99,084
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	105,593	105,664
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	103,553	103,609
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	109,754	109,817
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	104,829	104,903
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	101,594	101,652
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	106,438	106,503
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	29/05/02	29/05/25	7,378	110,285	105,943	106,010
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	104,404	104,460
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,225	104,296
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	102,776	102,851
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	107,558	107,613
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	102,792	102,858
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,238	105,269
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,221	107,282
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,276	102,342
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	113,433	113,506
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	105,230	105,291
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	109,411	109,483
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,989	105,057
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 032,366	1 033,005
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 423,673	10 430,431
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	103,177	103,443
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	107,447	107,606
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	104,372	104,708
84 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,010	100,120
<i>SICAV MIXTES</i>							
85 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	72,634	72,635
86 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	136,756	136,512
87 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,722	17,734
88 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	360,289	359,697
89 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 656,257	2 654,700
90 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	67,925	67,899
91 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,221	54,220
92 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,616	113,676
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>							
93 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	11,242	11,242
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	19,931	19,894
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,138	21,111
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	17,970	17,965
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	103,265	103,391
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,552	93,385
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,252	98,113
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,888	117,924
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	115,541	115,587
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,850	13,813
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	113,865	113,906
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	94,349	94,221
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>							
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	109,438	111,207
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	132,658	132,782
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	178,791	180,512
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	169,558	170,396
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	227,221	229,039
110 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	207,134	208,522
111 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	202,766	203,560
112 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	32,964	33,194
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 914,412	11 991,744
114 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	114,178	115,351
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 067,293	5 991,803
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,282	12,313
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	183,372	183,985
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 577,782	13 608,775
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	11 908,916	11 909,036
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 836,263	10 951,004
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 762,126	11 841,229
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 945,518	11 083,980
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,192	12,377
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	120,760	121,549
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	107,198	107,570
<i>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</i>							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	128,231	128,499
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 208,605	1 214,221

OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société « OFFICE PLAST »

Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA

Appel à la candidature pour la désignation de deux Administrateurs indépendants au conseil d'Administration de la société OFFICE PLAST (2025 -2026 - 2027)

1. Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020, la société OFFICE PLAST lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants devant siéger à son conseil d'administration pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

2. Conditions d'éligibilité :

Tout candidat au poste d'administrateur indépendant du Conseil d'Administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société Office Plast, ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

a. Conditions légales :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit au moment de dépôt de sa candidature satisfaire les conditions suivantes :

- Etre obligatoirement une personne physique ;
- Ne pas être privé de ses droits civils ;
- Ne pas être parmi les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, ne pas être mineur ou incapable et ne pas être personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.
- Ne pas être condamnés pour crimes, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;

- Ne pas faire l'objet d'un jugement définitif de faillite d'au moins cinq ans de la date de jugement.
- Ne pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale ;
- Pour le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Ne pas faire l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent
- Ne pas faire l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

b. Conditions se rapportant aux conflits d'intérêts :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit au moment de dépôt de sa candidature remplir les conditions ci-après :

- Ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature :
Président Directeur General, Directeur General, Directeur General Adjoint ou salarié de la société OFFICE PLAST ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général ou Directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société OFFICE PLAST
 - Président directeur général ou Directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au groupe de la société OFFICE PLAST
- Ne pas être Président Directeur General, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société OFFICE PLAST est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la société OFFICE PLAST (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur.
- Ne pas être Président Directeur General, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société OFFICE PLAST ou d'une société concurrente.
- N'ayant pas conclu directement par lui-même ou une personne interposée des contrats avec la société OFFICE PLAST.
- Ne pas être salarié d'un autre établissement exerçant dans le secteur de fabrication de fournitures de bureaux et scolaires en plastique.
- Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes de la société OFFICE PLAST, ou ne pas être membre d'une équipe de commissariat aux comptes intervenante ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société OFFICE PLAST.
- Ne pas être, en même temps, membre de conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société coté en bourse ou qui exerce dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et ou de diffusion d'informations financières ou autres ;

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de OFFICE PLAST ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président du conseil d'administration ou des membres du conseil d'administration
 - Commissaire aux comptes

c. Conditions liées à la compétence :

- Le candidat doit posséder les qualifications, les compétences et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission, il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités industrielles, financières, sociales ou techniques et une capacité d'analyse.
- Etre titulaire d'au moins une maîtrise ou un diplôme équivalent, avec une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de fabrication des fournitures de bureaux et scolaires.

3. Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le président du conseil de la société OFFICE PLAST ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae détaillé jusqu'à la date de dépôt de candidature dument signé
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- La fiche de candidature dument remplie et signée (annexe 1) ;
- Une déclaration sur l'honneur dument remplie et signée (annexe 2) ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : attestation (s) de travail originales ou copie (s) conformes justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat ;
- Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin n°3 auprès des autorités compétentes ;
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale ;

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents exigés sera automatiquement éliminé.

4. Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste d'administrateur indépendant, doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé par rapide poste ou par porteur, contre décharge, à l'adresse suivante :

La Société OFFICE PLAST Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA, et ce au plus tard le 19/06/2025 à 17h00 (cachet de la société Office Plast faisant foi). Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pris en compte.

Les candidatures doivent être adressées au nom de Monsieur le Président du conseil d'Administration et l'enveloppe doit porter la mention : « ne pas ouvrir –candidature au poste d'administrateur indépendant au conseil d'Administration de la société Office Plast ».

Pour toutes information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la Société Office Plast par écrit selon le mode suivant : mail : abid.y@officeplast.com

5. Processus d'examen des candidatures :

Un comité de sélection désigné par le conseil d'administration se chargera du processus d'examen des dossiers des candidatures. Les candidats qui répondent aux critères d'éligibilité prévus par les termes de référence seront classés par ordre de mérite et consignés dans le PV de dépouillement de la société Office Plast transmet pour avis au CMF les dossiers des candidats admis à concourir accompagnée du PV de dépouillement.

Les candidats acceptés seront informés de leurs sélections dans les délais légaux et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2025

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1

Fiche de candidature

Nom et prénom :

N° CIN :

Profession / activité :

Formation académique du candidat :

Mandats en cours

N° tel fixe tel portable

Adresse :

Signature légalisée

Annexe 2

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné :

Nom prénom :

N° CIN :

Demeurant à :

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et les termes de références du présent appel à la candidature et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature légalisé

Avis des sociétés (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société « OFFICE PLAST »

Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA

Appel à la candidature pour la désignation d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'Administration de la société OFFICE PLAST (2025-2026-2027)

1. Objet :

En se référant à la réglementation en vigueur, l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020, La société OFFICE PLAST lance un appel à la candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son conseil d'administration pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Est considéré comme actionnaire minoritaire, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

La désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Elective réservée aux actionnaires minoritaires et au cours de laquelle les actionnaires de référence s'abstiendront de voter, ladite désignation sera par la suite soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire dont la date et lieu seront communiqués ultérieurement.

2. Critères d'éligibilité :

Les candidats éligibles à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ci-après mentionnées :

a. Conditions légales :

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit au moment du dépôt de sa candidature satisfaire les conditions suivantes :

- être obligatoirement une personne physique.
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de La société OFFICE PLAST ne dépassant pas 0.5% ;
- Ne pas être privé de ses droits civils ;
- Ne pas être parmi les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, ne pas être mineur ou incapable et ne pas être personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.
- Ne pas être condamnés pour crimes , ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés , ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;

- Ne pas faire l'objet d'un jugement définitif de faillite d'au moins cinq ans de la date de jugement.
- Ne pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale ;
- Pour le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Ne pas faire l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- Ne pas faire l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

b. Conditions se rapportant aux conflits d'intérêts :

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit remplir au moment du dépôt de sa candidature les conditions ci-après :

- Ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature : Président Directeur General, Directeur General, Directeur General Adjoint ou salarié de La société OFFICE PLAST ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général ou Directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de La société OFFICE PLAST
 - Président directeur général ou Directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au groupe de La société OFFICE PLAST
- Ne pas être Président Directeur General, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans La société OFFICE PLAST est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de La société OFFICE PLAST (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur.
- Ne pas être Président Directeur General, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire et directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec La société OFFICE PLAST ou d'une société concurrente.
- N'ayant pas conclu directement par lui-même ou une personne interposée des contrats avec La société OFFICE PLAST.
- Ne pas être salarié d'un autre établissement exerçant dans le secteur de la fabrication des fournitures de bureaux et scolaires en plastique.
- Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes de La société OFFICE PLAST, ou ne pas être membre d'une équipe de commissariat aux comptes intervenante ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de La société OFFICE PLAST.
- Ne pas être, en même temps, membre de conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société coté en bourse ou qui exerce dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et ou de diffusion d'informations financières ou autres ;

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président du conseil d'administration ou des membres du conseil d'administration
 - Commissaire aux comptes

c. Conditions liées à la compétence :

- Le candidat doit posséder les qualifications, les compétences et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission, il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités industrielles, financières, sociales ou techniques et une capacité d'analyse.
- Etre titulaire d'au moins une maîtrise ou un diplôme équivalent, avec une expérience professionnelle d'au moins 10 ans soit dans le domaine fabrication des fournitures de bureaux et scolaires en plastique.

3. Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le président du conseil de La société OFFICE PLAST;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat, détaillé jusqu'à la date de dépôt de candidature dument signé.
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- La fiche de candidature dument remplie et signée (annexe 1) ;
- Une déclaration sur l'honneur dument remplie et signée (annexe 2) ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : attestation (s) de travail originales ou copie (s) conformes justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat ;
- Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin n°3 auprès des autorités compétentes ;
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale ;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de La société OFFICE PLAST ;

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents exigés sera automatiquement éliminé.

4. Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé par rapide poste ou par porteur, contre décharge, à l'adresse suivante :

La Société OFFICE PLAST Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA, et ce au plus tard le 19/06/2025 à 17h00 (cachet de La Société OFFICE PLAST faisant foi). Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pris en compte.

Les candidatures doivent être adressées au nom de Monsieur le Président du conseil d'Administration et l'enveloppe doit porter la mention : « ne pas ouvrir –candidature au poste d'administrateur

représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'Administration de La Société OFFICE PLAST Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA ».

Pour toutes informations ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la société par écrit selon le mode suivant : mail : abid.y@officeplast.com

5. Choix du candidat :

Un comité de sélection désigné par le conseil d'administration se chargera du processus d'examen des dossiers des candidatures. Les candidats qui répondent aux critères d'éligibilité prévus par les termes de référence seront classés par ordre de mérite et consignés dans le PV de dépouillement de la société Office Plast transmet pour avis au CMF les dossiers des candidats admis à concourir accompagnée du PV de dépouillement.

La société OFFICE PLAST convoque les actionnaires minoritaires en assemblée électorale dont la date et lieu seront communiqués ultérieurement par un communiqué et ayant pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires.

L'avis de convocation sera publié sur le bulletin officiel du conseil du Marché Financier, sur le site web de la Bourse de Tunis avant la tenue de l'Assemblée Elective.

L'Assemblée Elective est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions présent ou représenté.

Le Président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée électorale ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue dans un délai minimum de quinze jours sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. A défaut, un second tour est organisé et le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix parmi les 3 meilleurs du 1^{er} tour.

Tout actionnaire minoritaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

La désignation du candidat retenu au Conseil d'administration sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale Ordinaire de LA Société OFFICE PLAST qui sera convoquée en 2025.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1

Fiche de candidature

Nom et prénom :

N° CIN :

Profession / activité :

Formation académique du candidat :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration:

Adresse :

Tel mobile

Email

Signature légalisée

Annexe 2
Déclaration sur l'honneur

Je soussigné :

Nom prénom :

N° CIN :

Demeurant à :

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et les termes de références du présent appel à candidature et que les informations fournies dans mon CV sont sincère et exactes.

Signature légalisée

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

Communiqué de Presse

SANIMED
Siège social : Route de Gremda KM 10 SFAX

Appel à candidature pour la désignation De deux Administrateurs Indépendants au sein du conseil d'administration de la société SANIMED

Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019- 47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société SANIMED lance un appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs Indépendants pour une durée de 3 ans (2025,2026,2027) qui ne peut être renouvelée qu' une seule fois.

La société SANIMED informe ses actionnaires que la liste des candidats admis à concourir sera transmise pour avis au CMF avant l'approbation définitive par l'assemblée générale ordinaire convoquée à cet effet au cours de l'année 2025.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. II doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société SANIMED, ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales : (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite (ii) Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques (iii) les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ,ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.(vi) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et

la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les commissaires aux comptes de la société SANIMED ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux Comptes.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 2, 5 et 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;
- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société SANIMED,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société SANIMED.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, directeur général unique d'une société dans laquelle la société SANIMED est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général adjoint, concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société SANIMED,
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société SANIMED.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société SANIMED.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société SANIMED ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président-directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du Conseil d'Administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société SANIMED ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les spécialités suivantes : comptabilité ou finance ou science juridique ou économie ou ingénierie.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du Conseil d'Administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite au siège de la société « SANIMED » route de Gremda Km 10 Sfax au plus tard jeudi 19 Juin 2025 à 17 h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir classés par ordre de mérite est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Deux candidats seront retenus. Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

La société SANIMED mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
INDÉPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration.

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat au poste d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société SANIMED S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

Communiqué de Presse

SANIMED

Siège social : Route de Gremda KM 10 SFAX

**Appel à candidature pour la désignation d'un administrateur
représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration
de la société SANIMED**

1. Objet

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société «SANIMED» lance un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires pour une durée de 3 ans (2025,2026,2027) devant siéger à son conseil d'administration qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement 0,5 % au maximum du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

A cet effet, La Société « SANIMED », informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée générale électorale qui sera convoquée par la Société « SANIMED », cette désignation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée au cours de l'année 2025.

2. Critères d'éligibilité

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- **Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

✓ Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales, suivantes :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées

à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,

- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- ✓ Les commissaires aux comptes de la société « SANIMED » ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.
- **Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :**

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 13, 14, 15, 17 et 18 de la décision générale du Conseil du Marché Financier

- ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de **la société « SANIMED »** ne dépassant pas 0,5 %.
- ✓ Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'une des spécialités : management ou finance ou ingénierie (bâtiment, industrielle, informatique).
- ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec **la société « SANIMED »** et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de Candidature :
- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de **la société « SANIMED »**.
- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que **la société « SANIMED »**.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire d'une société dans laquelle **la**

société « SANIMED » détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de **la société « SANIMED »** désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil.

- ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de **la Société « SANIMED »**
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même **Groupe société « SANIMED »**.
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec **la société « SANIMED »** ou d'une société concurrente ;
- ✓ Ne pas être, conseiller, client, fournisseur, banquier de **la société « SANIMED »** ;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de La Société « SANIMED » présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le model joint en Annexe1 ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la Société « SANIMED » ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10/03/2020 et l'appel à candidature, selon le model en Annexe 2 ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

4. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite, au siège de la Société « SANIMED » route de Gremda Km 10 Sfax à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci-dessous. Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du **Président du Conseil d'Administration de la Société « SANIMED »**, et portant la mention :

« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

5. Choix du candidat

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société « SANIMED » transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis classés par ordre de mérite qui a été arrêtée par le conseil d'administration ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale de la CMF n°23 du 10 mars 2020.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée élective qui sera convoquée après la clôture de l'appel à candidature.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société « SANIMED » doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée élective. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. La société SANIMED mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la Société « SANIMED ».

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée élective. La Société « SANIMED » soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2025.

6. Date limite de réception du dossier

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est **le jeudi 19 Juin 2025 à 17 heures.**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:.....

N°CIN

Adresse :.....

.....Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe.....GSM.....

Email :.....

Activité professionnelle actuelle

.....

Formation académique du candidat :

.....

.....

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration.

.....

.....

Autres qualifications dans le domaine :.....

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Nom et Prénom:.....

Titulaire de la carte d'identité nationale :

Demeurant

au:.....

..... Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société « SANIMED », Déclare formellement sur l'honneur : Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

Avis des sociétés (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES « STIP »

Siege Social : Centre Urbain Nord- Boulevard de la Terre -1003 Tunis El Khadra

APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1- Objet :

Conformément à l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et à la décision générale du CMF n° 23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment son article 34 , la société Tunisienne des Industries de Pneumatiques lance un appel à candidature au poste de représentant des actionnaires minoritaires pour les exercices sociaux 2025,2026 et 2027 . La désignation du représentant des actionnaires minoritaires aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Générale Elective dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement

2- Conditions de participation :

Le candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires ne doit avoir, au jour du dépôt de sa candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la STIP, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, les membres du conseil de surveillance ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Il doit notamment se conformer aux conditions suivantes :

- Etre obligatoirement une personne physique détenant au plus 0.5 % dans le capital Social de la STIP

- Ne pas être dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales.

- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ne peut être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires

- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

* président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la STIP.

* président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la STIP.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la STIP est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du:

* président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la STIP.

* président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la STIP.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la STIP.

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la STIP ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Tout candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience prévus dans l'appel à candidature. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et ce, dans l'une des spécialités suivantes : Finance ou l'ingénierie industrielle et de préférence une expérience significative dans l'industrie de pneumatique.

3-Dossier de candidature

Le candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit présenter un dossier comportant conformément à l'article 19 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020:

- Une demande au nom de Monsieur le président du conseil d'administration ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une fiche de candidature (Annexe 1);
- Un C.V détaillé ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de trois mois (3) à la date du dépôt du dossier de candidature ;

- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ;
- Une attestation de propriété des actions détenues délivrée par l'intermédiaire en bourse chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par le teneur du registre des actionnaires de STIP ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (Annexe 2);

4- Dépôt de candidatures & date limite de réception des dossiers :

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le président du conseil d'administration de la société STIP et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à la société STIP ou déposé directement au bureau d'ordre de la STIP (Boulevard de la terre Centre urbain Nord Tunis) ,le cachet du bureau d'ordre fait foi, **au plus tard le 20 Juin 2025 à 17h.**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

5-Processus d'examen des candidatures :

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société STIP transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis à concourir ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée électorale qui sera convoquée dans un délai maximum de 10 jours après la clôture de l'appel à candidature.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF ainsi que sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis au moins vingt-et-un jour (21) avant la tenue de l'Assemblée Elective.

La société STIP met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus et classés par ordre de mérite en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la STIP et ce selon une méthodologie d'évaluation qui sera arrêté par la comité de dépouillement , accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications,
- Activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital.

L'assemblée électorale est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'assemblée. Il est établi une feuille de présence contenant le nom des actionnaires minoritaires ou de leur représentant, leur domicile et le nombre d'actions qu'ils détiennent où qu'ils représentent.

Les actionnaires minoritaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence ; celle-ci est certifiée par le bureau de l'assemblée électorale et déposée au siège de la société concernée à la disposition de tout requérant. Le nombre des actionnaires minoritaires présents ou représentés ainsi que la part du capital social leur revenant seront fixés sur la base de ladite feuille de présence.

L'assemblée électorale doit avoir pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du

représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la société STIP.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La société STIP soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:.....
N°CIN.....

Adresse:.....

Code Postal.....

Numéro de téléphone
fixe.....GSM..... Email
:.....
.....

Activité professionnelle actuelle
.....

Formation académique du candidat :
.....
.....

Mandats en cours dans d'autres conseils
d'administration :.....
.....

Autres qualifications dans le domaine
.....

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

Nom et

Prénom:.....

..

Titulaire de la carte d'identité nationale

.....

Demeurant au :

.....

Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société STIP Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

TAYSIR MICROFINANCE

Siège social : 02 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 Mai 2025, la société TAYSIR MICROFINANCE publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- La liste des membres du conseil d'administration
- **Les résolutions adoptées**

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 14 257 241,683 Dinars de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	14 257 241,683
Résultat reporté 2023	0,000
Résultat Distribuible	14 257 241,683
Réserve Légale (5%)	(712 862,084)
Résultat disponible	13 544 379,599
Distribution de dividendes	(11 500 201,000)
Résultat reporté 2024 (après affectation)	2 044 178,599

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer une partie des bénéfices distribuables pour un montant total de 11 500 201 DT, aux actionnaires proportionnellement à leurs participations au capital de la société à raison de 43,727 DT par action, comme suit :

Actionnaire	Nbres d'actions	Part en %	Montant
Horchani Finance	262 988	99,994%	11 499 676,276
Horchani Pêches	2	0,001%	87,454
HDPM	2	0,001%	87,454
STUMAC	2	0,001%	87,454
M. Rached Horchani	2	0,001%	87,454
Mme Naila Horchani	2	0,001%	87,454
Mme Rim Loukil	2	0,001%	87,454
Total	263 000	100,000%	11 500 201,000

La mise en paiement de ces dividendes interviendra dans les meilleurs délais, et au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Mme Samia Tnani comme Administrateur, dans les termes des statuts, pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de la Société au titre de l'exercice social de 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

L'Administrateur sus-désigné, déclare accepter les fonctions d'Administrateur qui viennent de lui être conférée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité de commissaire aux comptes chargé de remplir la mission confiée par la loi et les statuts et ce, pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de la Société au titre de l'exercice de 2027, le cabinet « Conseil Audit Formation-CAF » membre du réseau international PwC immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 0024410T.

La rémunération des commissaires aux comptes sera fixée en conformité avec la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

Madame Abir Matmti (Représentante du Cabinet Conseil Audit Formation-CAF), présente à l'Assemblée, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

• Le bilan après affectation du résultat comptable

Taysir Microfinance
Bilan
(Exprimé en Dinars tunisiens)

Rubriques	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Actif			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	5.1.1	8 468 824	6 583 750
AC 2 - Créances sur la clientèle	5.1.2	174 090 591	136 509 597
b - Autres concours à la clientèle		178 239 635	140 094 272
<i>Moins : Provisions</i>		-3 422 121	-2 812 521
<i>Moins : Agios réservés</i>		-726 923	-772 153
AC 3 - Placements	5.1.3	3 088	20 651 154
a - Titres de placement à court terme et autres placements à court terme		3 088	20 651 154
AC 4 - Valeurs immobilisées	5.1.4	922 246	1 099 135
a - Immobilisations incorporelles		1 130 123	1 125 957
b - Immobilisations corporelles		2 215 234	1 999 897
<i>Moins : amortissements/provisions</i>		-2 423 111	-2 120 979
c - Immobilisations financières			94 260
AC 5 - Autres actifs	5.1.5	3 530 753	2 716 669
a - Comptes d'attente et de régularisation		2 676 423	2 303 200
b - Autres		2 615 579	1 900 368
<i>Moins : provisions/résorptions</i>		-1 761 249	-1 486 899
Total Actif		187 015 502	167 560 306
Passif			
PA 1 - Concours bancaires		0	0
PA 3 - Emprunts et ressources spéciales	5.1.6	134 228 917	111 231 624
PA 4 - Autres passifs	5.1.7	22 375 308	28 624 373
a - Provisions pour Risques et charges		751 703	722 831
b - Comptes d'attente et de régularisation		14 751 750	20 199 960
c - Autres		6 871 855	7 701 582
Total Passif		156 604 225	139 855 997
Capitaux Propres			
CP 1 - Capital		28 212 861	12 000 000
a - Capital souscrit		26 300 000	12 000 000
b - Capital non libéré		0	0
CP2 - Réserve Légale		1 912 861	1 200 000
CP 4 - Autres capitaux propres	5.1.8	154 238	208 328
a - Subventions		154 238	208 328
CP 5 - Résultats reportés		2 044 179	14 295 981
CP 6 - Résultat de l'exercice		0	0
Total Capitaux Propres	5.1.10	30 411 277	27 704 309
Total Passif et Capitaux Propres		187 015 502	167 560 306

- **L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable**

Désignation	Capital social	Subventions	Résorption des subventions	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Total des CP avant affectation du résultats de l'exercice 2023	12 000 000	1 788 670	-273 443	1 200 000	20 521 557	12 667 485	47 904 269
Affectation du résultat de l'exercice 2023		-1 306 900			13 974 385	-12 667 485	0
Dividendes versés sur les exercices 2022 et antérieurs et décidés par l'AGO du 23/02/2024					-20 199 960		-20 199 960
Total des CP après affectation du résultats de l'exercice 2023	12 000 000	481 770	-273 443	1 200 000	14 295 982	0	27 704 309
Distribution de l'intégralité des bénéfices distribuables *AGO du 05/08/2024					-14 295 981		-14 295 981
Augmentation de capital *AGE du 01/08/2024	14 300 000						14 300 000
Résorptions des subventions d'investissement 2024			-54 089				-54 089
Résultat de l'exercice 2024						14 257 242	14 257 242
Total des CP après affectation du résultats de l'exercice 2024	26 300 000	481 770	-327 532	1 200 000	0	14 257 242	41 911 480
Affectation du résultat de l'exercice 2024				712 862	13 544 380	-14 257 242	0
Dividendes versés sur l'exercice 2024, décidés par l'AGO du 09/05/2025					-11 500 201		-11 500 201
Total des CP après affectation du résultats de l'exercice 2024	26 300 000	481 770	-327 532	1 912 862	2 044 179	0	30 411 279

● La liste des membres du conseil d'administration

Membres	Mandat	Fonction dans la société	Principales activités professionnelles	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Rached HORCHANI	2024-2026 *	Président du Conseil	Homme d'affaires	Administrateur à la BH Bank
M. Fethi MESTIRI	2024-2026 *	Vice-Président du Conseil	CEO de SFC Finance et consultant financier	Administrateur à Tunisie Valeurs, Ennaki Automobile
Mme Naila BSIRI HORCHANI	2024-2026 *	Directrice Générale	Administrateur et Directeur Général, Taysir Microfinance	Administrateur à ONETECH
Mme Rim LOUKIL	2024-2026 *	Administrateur-Horchani Finance	Directeur Financier, Groupe Horchani	N/A
Mme Samia TNANI Seidensticker	2025-2027 **	Administrateur Indépendant	Chief Credit Officer, AfricInvest Private Credit	N/A
M. Hatem SAIGHI	2024-2026 *	Administrateur Indépendant	Directeur Général, Tunisie Valeurs Asset Management	Président du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY ; Administrateur à SICAV OPPORTUNITY, TUNISIE SICAV, SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et SICAV ENTREPRISE
M. Anis ALLOUCHE	2024-2026 *	Administrateur Indépendant	Senior Advisor et consultant auprès de plusieurs institutions (CAPbank, WB...)	Administrateur indépendant à SFTechnologies et STAR Assurances

* Mandat renouvelé par l'AGO du 19/04/2024

** Mandat renouvelé par l'AGO du 09/05/2025

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2024 accompagnés des rapports des commissaires aux comptes M. Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young) et M. Mohamed TRIKI (Infirst AUDITORS). Ces états annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel N°7356 du 7 mai 2025.

SOTUVER S.A
Bilan
(Exprimé en Dinars)

		Solde au	
	Notes	31/12/2024	31/12/2023 retraité (*)
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 820 251	1 691 513
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 659 060)	(1 561 439)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	161 192	130 075
Immobilisations corporelles		274 676 350	221 256 287
- Amortissements et provisions des immobilisations corporelles		(146 434 539)	(129 928 034)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	128 241 812	91 328 254
Immobilisations financières		73 490 819	28 124 785
- Provisions sur immobilisations financières		(264 553)	(264 553)
Immobilisations financières nettes	(B.2)	73 226 266	27 860 232
Total des actifs immobilisés		201 629 269	119 318 560
Autres actifs non courants	(B.3)	407 482	62 624
Total des actifs non courants		202 036 751	119 381 185
Actifs courants			
Stocks		50 227 565	35 626 172
- Provisions pour dépréciation des stocks		(2 859 060)	(2 964 797)
Stocks nets	(B.4)	47 368 505	32 661 375
Clients et comptes rattachés		30 717 391	35 144 864
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(8 855 728)	(8 068 933)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	21 861 663	27 075 931
Autres actifs courants		33 991 237	29 473 612
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(2 114 926)	(1 740 042)
Autres actifs courants nets	(B.6)	31 876 311	27 733 570
Placements et autres actifs financiers		43 800 000	68 550 000
- Provision sur les placements et autres actifs financiers		(750 000)	(750 000)
Placements et autres actifs financiers nets	(B.7)	43 050 000	67 800 000
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	4 116 935	2 172 383
Total des actifs courants		148 273 413	157 443 258
Total des actifs		350 310 164	276 824 443

(*) retraité pour des besoins de comparabilité (cf. note III.3)

SOTUVER S.A
Bilan
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2024	Solde au 31/12/2023 retraité (*)	31/12/2023
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres				
Capital social		39 254 475	39 254 475	39 254 475
Réserves		12 578 658	12 525 172	12 525 172
Réserves spéciales réinvestissements		3 752 300	3 752 300	3 752 300
Subvention d'investissement		328 705	346 405	346 405
Résultats reportés		51 146 351	34 544 685	34 544 685
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		107 060 489	90 423 037	90 423 037
Résultat de l'exercice		13 903 690	38 191 627	38 191 627
Dont Réserves spéciales de réinvestissements		584 990	-	-
Total des capitaux propres	(B.9)	120 964 179	128 614 666	128 614 666
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	(B.10)	93 711 434	43 985 928	43 985 928
Provisions pour risques et charges	(B.11)	5 015 868	2 772 892	2 772 892
Total des passifs non courants		98 727 301	46 758 820	46 758 820
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.12)	17 691 840	26 230 804	26 230 804
Autres passifs courants	(B.13)	15 536 484	19 839 068	19 839 068
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.14)	97 390 360	55 381 085	55 381 085
Total des passifs courants		130 618 684	101 450 957	101 450 957
Total des passifs		229 345 985	148 209 777	148 209 777
Total des capitaux propres et des passifs		350 310 164	276 824 443	276 824 443

(*) retraité pour des besoins de comparabilité (cf. note III.3)

SOTUVER S.A
Etat de résultat
(Exprimé en Dinars)

Exercice de 12 mois clos le

	Notes	31/12/2024	31/12/2023 retraité (*)	31/12/2023
Produits d'exploitation				
Revenus	(R.1)	100 836 224	165 986 659	165 986 659
Autres produits d'exploitation	(R.2)	9 068 642	5 060 528	4 480 373
Total des produits d'exploitation		109 904 866	171 047 187	170 467 032
Charges d'exploitation				
Variation des stocks de produits finis et des encours		14 515 612	4 297 152	4 297 152
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(55 438 218)	(81 518 254)	(86 243 719)
Charges de personnel	(R.4)	(12 869 956)	(14 786 196)	(14 786 196)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(19 866 776)	(18 788 055)	(13 482 436)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(12 626 478)	(15 337 596)	(15 337 596)
Total des charges d'exploitation		(86 285 816)	(126 132 949)	(125 552 795)
Résultat d'exploitation		23 619 050	44 914 238	44 914 237
Charges financières nettes	(R.7)	(13 646 408)	(10 157 563)	(10 157 563)
Produits de placements	(R.8)	5 626 859	6 139 679	6 139 679
Autres gains ordinaires	(R.9)	818 645	3 394 784	3 394 784
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(16 239)	(538 160)	(538 160)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		16 401 908	43 752 978	43 752 978
Impôt sur les bénéfices	(R.11)	(2 498 218)	(5 561 351)	(5 561 351)
Résultat des activités ordinaires après impôt		13 903 690	38 191 627	38 191 627
Eléments extraordinaires		-	-	-
Résultat net de l'exercice		13 903 690	38 191 627	38 191 627
Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-	-	-
Résultat net de l'exercice après modification comptable		13 903 690	38 191 627	38 191 627

(*) retraité pour des besoins de comparabilité (cf. note III.3)

SOTUVER S.A
Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le		
		31/12/2024	31/12/2023 Retraité (*)	31/12/2023
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation				
Résultat net		13 903 690	38 191 627	38 191 627
Ajustements pour				
Amortissements et provisions	(F.1)	19 866 776	18 788 056	13 482 436
Résorption subvention d'investissement		(17 700)	(66 002)	(66 002)
Variation des:				
Stocks	(F.2)	(14 601 394)	(9 043 742)	(12 982 287)
Créances clients	(F.2)	4 427 473	(4 865 902)	(4 865 902)
Autres actifs	(F.2)	(4 099 708)	(7 302 486)	(7 302 486)
Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	(12 774 899)	5 720 547	5 720 547
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		6 704 238	41 422 099	32 177 933
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	(F.4)	(53 966 716)	(22 567 538)	(13 323 374)
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations financières	(F.5)	(45 366 034)	(16 262 352)	(16 262 352)
Variation des autres actifs non courants		(375 241)	-	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(99 707 991)	(38 829 890)	(29 585 726)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Encaissement sur fonds social		53 485	55 793	55 793
Encaissements provenant des emprunts		72 900 000	2 800 000	2 800 000
Remboursements d'emprunts		(11 887 382)	(3 738 926)	(3 738 926)
Distributions de dividendes		(21 589 961)	(18 268 429)	(18 268 429)
Encaissement crédit de financement		199 169 342	142 015 272	142 015 272
Remboursement crédit de financement		(171 239 283)	(132 475 000)	(132 475 000)
Intérêts courus		870 781	(36 118)	(36 118)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		68 276 982	(9 647 407)	(9 647 407)
Variation de la trésorerie		(24 726 771)	(7 055 199)	(7 055 200)
Trésorerie au début de l'exercice		64 646 235	71 701 435	71 701 435
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.6)	39 919 464	64 646 235	64 646 235

(*) retraité pour des besoins de comparabilité (cf. note III.3)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 39 254 475 DT. La « SOTUVER S.A » est une filiale de la société CFI.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. Faits saillants de l'exercice

L'exercice 2024 est marqué par les faits suivants :

- L'acquisition d'un nombre de 7 140 000 actions au capital de la société « SGI » respectivement 3 000 000 actions auprès de « AMEN SICAR », 1 740 000 actions auprès de « ATD SICAR » et 2 400 000 actions auprès de « BT SICAR » ;
- La souscription des emprunts bancaires pour un total de 72 900 000 DT qui se détaillent comme suit :

Banque	Montant (En KDT)	Conditions
AMEN BANK	15 000	Remboursable dans un délai de 60 mois au taux de TMM+1,5%
Attijari BANK	5 000	Remboursable dans un délai de 28 mois au taux de TMM+1,25%
	5 000	Remboursable dans un délai de 28 mois au taux de TMM+1,25%
	2 000	Remboursable dans un délai de 28 mois au taux de TMM+1,25%
UBCI	12 000	Remboursable dans un délai de 60 mois au taux de TMM+1,75%
	10 000	Remboursable dans un délai de 84 mois au taux de TMM+1,5%
Banque de Tunisie	3 200	Remboursable dans un délai de 26 mois au taux de TMM+1,65%
	12 000	Remboursable dans un délai de 60 mois au taux de TMM+2%
Arab Tunisian Bank	8 700	Remboursable dans un délai de 24 mois au taux de TMM+2%

- Le chiffre d'affaires au 31/12/2024 a atteint 100 836 224 DT contre 165 986 659 DT au 31/12/2023, soit une régression de 39%. Cette baisse est justifiée par l'arrêt de four 2 pour une période de 4 mois allant du mois d'avril jusqu'au mois de juillet 2024 suite à la révision programmée ;
- La société a fait l'objet d'un contrôle social au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Dans le cadre de l'amnistie sociale, le montant à payer par la société totalise un montant de 1 097 061 DT.
Les risques qui découlent de ce contrôle social sont suffisamment provisionnés dans les comptes de la société au 31 décembre 2024.
- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal préliminaire au titre de l'exercice allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. En date du 26 novembre 2024, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale préliminaire faisant ressortir un redressement total de 1 552 627 en principal et pénalités.
Les risques qui découlent de ce contrôle fiscal sont suffisamment provisionnés dans les comptes de la société au 31 décembre 2024.

III. Référentiel comptable

III.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2024 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 Décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisées dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères ; il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%

Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La SOTUVER opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable où un placement à court terme est un placement que la SOTUVER n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- Prise en compte des revenus

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- Stocks

Les produits finis de la « SOTUVER S.A » sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des quantités théoriques arrêtés en date de 31 Décembre 2024.

III.3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

A compter de l'exercice 2024, « SOTUVER » a modifié sa méthode de présentation comptable des moules, en les reclassant de la rubrique « Stocks » vers la rubrique « Immobilisations corporelles ».

Cette approche permet une meilleure présentation des états financiers en reflétant plus fidèlement la nature durable des moules et en alignant leur traitement comptable sur leur utilisation effective.

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11, relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives au 31 décembre 2023 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

Postes du Bilan	31/12/2023 Publié	31/12/2023 Retraité
Immobilisations corporelles	176 464 211	221 256 287
- Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	(102 123 054)	(129 928 034)
Total Immobilisations corporelles nettes	74 341 157	91 328 254
Stocks	54 203 823	35 626 172
-Provisions pour dépréciation des stocks	(4 555 352)	(2 964 797)
Stocks nets	49 648 471	32 661 375
Postes de l'Etat de Résultat	31/12/2023 Publié	31/12/2023 Retraité
Autres produits d'exploitation	4 480 373	5 060 528
Achat de matières et d'approvisionnements consommés	(86 243 719)	(81 518 254)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(13 482 436)	(18 788 055)

Postes de l'Etat de Flux de Trésorerie	31/12/2023 Publié	31/12/2023 Retraité
Amortissements et provisions	13 482 436	18 788 056
Variation de Stock	(12 982 287)	(9 043 742)
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	(13 323 374)	(22 567 538)

IV. Notes explicatives

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

VI.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Transfert	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024	Amort. Cumulés au 31/12/2023	Dotations	Provisions	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023	VCN au 31/12/2024
Investissements, Recherches et développements	701	-	-	-	701	(701)	-	-	(701)	-	-
Licences	249 451	45 622	-	-	295 073	(231 039)	(22 763)	-	(253 802)	18 412	41 271
Logiciels	1 427 233	88 888	-	-	1 516 121	(1 329 699)	(74 858)	-	(1 404 557)	97 534	111 564
Brevets	8 357	-	-	-	8 357	-	-	-	-	8 357	8 357
Immobilisations incorporelles en cours	5 772	(5 772)	-	-	-	-	-	-	-	5 772	-
Total immobilisations incorporelles	1 691 513	128 738	-	-	1 820 251	(1 561 439)	(97 621)	-	(1 659 060)	130 075	161 192
Terrains	955 308	-	-	-	955 308	-	-	-	-	955 308	955 308
Constructions	26 419 314	50 265	2 244 200	-	28 713 779	(12 284 763)	(609 477)	-	(12 894 240)	14 134 551	15 819 539
Equipements de bureau	662 902	3 741	-	-	666 643	(514 181)	(37 390)	-	(551 571)	148 721	115 072
Installations techniques	3 973 758	628 543	-	-	4 602 301	(3 026 249)	(178 171)	-	(3 204 420)	947 509	1 397 881
Matériel de sécurité	627 596	2 298	-	-	629 894	(308 783)	(49 224)	-	(358 007)	318 813	271 886
Matériel de transport	2 571 458	980 544	-	-	3 552 002	(2 179 416)	(651 724)	-	(2 831 140)	392 042	720 862
Matériel Industriel	119 339 967	48 248 879	11 404 912	(417 915)	178 575 843	(81 068 970)	(4 443 411)	-	(85 512 381)	38 270 997	93 063 462
Matériel Informatique	2 391 527	451 660	-	-	2 843 187	(1 371 425)	(282 377)	-	(1 653 802)	1 020 102	1 189 385
Outillage Industriel	1 899 378	148 603	-	-	2 047 981	(906 979)	(3 681 847)	-	(4 588 826)	992 399	(2 540 845)
Moules	44 792 076	3 163 263	-	-	47 955 339	(27 804 980)	(4 959 889)	139 072	(32 625 797)	16 987 098	15 329 542
Immobilisations corporelles en cours	17 623 000	160 183	(13 649 111)	-	4 134 072	(462 290)	-	(1 752 067)	(2 214 357)	17 160 710	1 919 715
Total immobilisations corporelles	221 256 287	53 837 979	-	(417 915)	274 676 350	(129 928 034)	(14 893 510)	(1 612 995)	(146 434 539)	91 328 254	128 241 812
Total	222 947 800	53 966 717	-	(417 915)	276 496 601	(131 489 473)	(14 991 131)	(1 612 995)	(148 093 599)	91 458 329	128 403 004

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 73 226 266 DT contre et 27 860 232 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2024	Provisions	Valeur nette au 31/12/2024	Valeur nette au 31/12/2023
Titres de participations (*)	69 357 592	(264 553)	69 093 039	24 475 039
Avances sur acquisition des Titres de participation (*)	584 990	-	584 990	-
Cautionnements	2 253 111	-	2 253 111	2 234 790
Emprunt Obligataire	500 000	-	500 000	500 000
Dépôt Lloyd	795 126	-	795 126	650 403
Total	73 490 819	(264 553)	73 226 266	27 860 232

(*) Les titres de participation nets s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 69 942 582 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeur brute au 31/12/2024	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2023
Sotuver Glass Industrie	67 056 900	-	67 056 900	23 388 900
SVT	1 950 000	-	1 950 000	1 000 000
MARINAJERBA	190 730	(104 592)	86 139	86 139
VETRO MEDITERRANEO	120 000	(120 000)	-	-
ADRIAVETRO	27 462	(27 462)	-	-
NSD	12 500	(12 500)	-	-
OPAB	584 990	-	584 990	-
Total	69 942 582	(264 554)	69 678 029	24 475 039

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 407 482 DT contre 62 624 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Charges reportées	407 482	62 624
Total	407 482	62 624

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 47 368 505 DT contre 32 661 374 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Produits finis	30 640 419	16 124 808
Matières consommables	13 617 988	13 263 834
Matières premières	3 481 601	4 077 124
Emballages	1 177 331	1 145 905
Palettes	1 310 226	1 014 501
Stocks brut	50 227 565	35 626 172
Provision pour dépréciation des stocks	(2 859 060)	(2 964 797)
Stocks net	47 368 505	32 661 375

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 21 861 663 DT contre 27 075 931 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Clients d'exploitation	24 149 832	29 171 031
Clients douteux et impayés	5 858 544	5 206 897
Valeurs à l'encaissement	573 785	406 283
Clients effets à recevoir	135 230	360 653
Clients et comptes rattachés bruts	30 717 391	35 144 864
Provision pour dépréciation des créances	(8 855 728)	(8 068 933)
Clients et comptes rattachés nets	21 861 663	27 075 931

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 31 876 311 DT contre 27 733 570 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Etat et collectivités publiques	16 243 026	14 110 256
Comptes de régularisation actifs	11 651 299	8 358 355
Fournisseurs débiteurs	3 684 856	3 849 504
Personnel et comptes rattachés	1 319 819	1 663 522
Débiteurs divers	1 050 503	1 450 242
État, FOPROLOS, TFP	41 734	41 734
Total brut	33 991 237	29 473 612
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(2 114 926)	(1 740 042)
Autres actifs courants nets	31 876 311	27 733 570

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 43 050 000 DT contre 67 800 000 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Billet de Trésorerie ATB	26 650 000	32 000 000
Billet de Trésorerie AMEN BANK	4 150 000	11 550 000
Billet de Trésorerie BIAT	5 000 000	14 500 000
Billet de Trésorerie ATTIJARI	8 000 000	10 500 000
Total brut	43 800 000	68 550 000
Provision pour dépréciation des placements (*)	(750 000)	(750 000)
Autres actifs courants nets	43 050 000	67 800 000

(*) Provision sur les billets de trésorerie « FOUNA »

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 4 116 935 DT contre 2 172 383 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Banques	4 103 775	2 166 239
Caisse	13 159	6 144
Total	4 116 935	2 172 383

B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur de 120 964 179 DT. Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 Décembre 2023 et le 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Réserves spéciales d'investissement	Subventions d'investissement	Autres réserves	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2022 avant affectation	39 254 475	3 321 532	700 245	22 535 208	3 752 300	412 407	200 000	7 643 687	30 881 821	108 701 675
Affectation résultat de l'exercice 2022	-	603 915	-	30 277 906	-	-	-	-	(30 881 821)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(18 268 429)	-	-	-	-	-	(18 268 429)
Fond social	-	-	55 793	-	-	-	-	-	-	55 793
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(66 001)	-	-	-	(66 001)
Résultat 31/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-	38 191 627	38 191 627
Capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation	39 254 475	3 925 447	756 038	34 544 685	3 752 300	346 406	200 000	7 643 687	38 191 627	128 614 666
Affectation résultat de l'exercice 2023	-	-	-	38 191 627	-	-	-	-	(38 191 627)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(21 589 961)	-	-	-	-	-	(21 589 961)
Fond social	-	-	53 485	-	-	-	-	-	-	53 485
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(17 700)	-	-	-	(17 700)
Résultat 31/12/2024	-	-	-	-	-	-	-	-	13 903 690	13 903 690
Capitaux propres au 31/12/2024 avant affectation	39 254 475	3 925 447	809 524	51 146 351	3 752 300	328 706	200 000	7 643 687	13 903 690	120 964 179

(*) Augmentation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 Juin 2022, pour porter le capital de la société à 39 254 475 Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement d'un montant de 6 022 034 Dinars et le reste par incorporation des primes d'émission (17 116 Dinars).

Les 6 039 150 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar (1 DT) ont été réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour chaque onze (11) actions anciennes, avec droit de jouissance fixé à partir du 1^{er} janvier 2023.

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
<u>Solde au 1^{er} janvier</u>	-	700 245
Ressources de l'exercice		
Intérêts des prêts au personnel	53 485	55 793
Emplois de l'exercice		
Aides au personnel non remboursables	-	-
<u>Solde au 31 Décembre</u>	809 524	756 039

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 328 705 DT contre 346 405 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2024	Résorption	Valeur nette au 31/12/2024	Valeur nette au 31/12/2023
Subvention M A N	7 162 061	(7 089 869)	72 193	80 896
Subvention A P I	5 908 675	(5 652 163)	256 512	265 509
Total	12 563 954	(12 235 248)	328 705	346 405

Au 31 Décembre 2024, les capitaux propres se répartissent comme suit :

Libellé	Part	Valeur (Valeur nominale de l'action = 1 DT)
SOCIETE C.F.I.	64,23%	25 211 971
LLOYD TUNISIEN	7,90%	3 099 992
Divers	27,88%	10 942 512
Total	100,00%	39 254 475

B.10. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 93 711 434 DT contre 43 985 928 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt ATTIJARI	21 560 164	18 286 766
Emprunt Amen Bank	21 637 192	12 899 162
Emprunt UBCI	28 083 333	10 000 000
Emprunt BT	14 559 316	2 800 000
Emprunt ATB	7 871 429	-
Total	93 711 434	43 985 928

B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 5 015 868 DT contre 2 772 892 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour départ à la retraite	2 118 391	2 051 740
Provision pour litiges	2 897 477	721 152
Total	5 015 868	2 772 892

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 17 691 840 DT contre 26 230 804 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation	13 258 453	14 853 850
Fournisseurs effets à payer	2 462 767	8 833 886
Fournisseurs, factures non parvenues	1 607 978	1 640 025
Fournisseurs d'immobilisation	361 028	901 427
Retenues de garantie	1 615	1 615
Total	17 691 840	26 230 804

B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 15 536 484 DT contre 19 839 068 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Clients créditeurs	5 119 320	2 876 158
Personnel et comptes rattachés	3 238 845	3 528 128
Autres charges à payer	1 897 276	2 053 308
Personnel et comptes rattachés	5 892	-
Dettes pour congés payés	1 275 202	1 413 501
Personnel, cession divers	49 626	32 389
Assurance Groupe	6 442	19 825
Personnel UGTT	4 408	9 106
Etat et comptes rattachés	1 368 309	6 428 360
Etat, impôt et taxes	1 367 193	5 935 886
État, TVA	-	477 038
État retenues à la source	1 115	15 436
Créditeurs divers	1 517 578	3 144 474
Dividendes	8 451	2 005 961
C.N.S.S.	1 091 944	997 078
Produits constatés d'avance	310 495	117 411
Créditeurs divers	98 038	15 375
Jetons de présence	8 650	8 650
Charges à payer	4 292 433	3 861 948
Total	15 536 484	19 839 068

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2024 97 390 360 DT contre 55 381 085 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Crédit de financement	65 620 331	37 690 272
Crédit financement Export	19 999 997	16 000 000
Crédit financement Stock	14 086 000	15 586 000
Crédit de gestion	22 200 453	-
Financement en devise	9 333 881	6 104 272
Emprunt à moins d'un an	22 384 256	11 097 144
ATTIJARI BANK	7 936 364	6 919 096
AMEN BANK	6 261 970	3 554 203
UBCI	3 916 667	400 000
BT	3 440 684	-
ATB	828 571	-
BIAT	-	190 476
LEASING	-	33 369
Intérêts courus sur crédits	1 388 303	517 521
ATTIJARI BANK	358 449	249 754
UBCI	827 798	123 674
En devise	79 947	-
Amen Bank	72 276	73 537
BT	49 776	70 408
BIAT	57	147
Banques	7 997 471	6 076 148
UBCI	1 117 984	3 768 022
BIAT	2 786 748	-
AMEN BANK	2 316 437	243 415
ATTIJARI BANK	808 685	448 088
B.T.	740 457	1 241 007
A T B	-	359 775
B.N.A	-	12 165
S.T.B	-	3 610
Zitouna	-	65
UIB	227 160	-
Total	97 390 360	55 381 085

VI.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 100 836 224 DT au cours de l'exercice 2024 contre à 165 986 659 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires Export	68 243 997	116 228 121
Chiffre d'affaires Local	32 592 227	49 758 538
Total	100 836 224	165 986 659

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 9 068 642 DT au cours de l'exercice 2024 et 5 060 528 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Autres Produits Locaux	6 373 038	4 145 166
Produit location moules	2 171 123	580 155
Résorption subvention d'investissement	524 482	66 002
Autres Produits Export	-	198 102
Subventions d'exploitation	-	71 103
Total	9 068 642	5 060 528

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 55 438 218 DT au cours de l'exercice 2024 contre 81 518 254 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Matière première	21 608 583	35 644 697
Stock initial	4 077 124	2 132 511
Achats	21 013 060	37 589 310
Stock final	(3 481 601)	(4 077 124)
Matière consommable	7 294 176	6 788 379
Stock initial	13 263 833	8 289 126
Achats	7 648 330	11 763 086
Stock final	(13 617 988)	(13 263 833)
Emballage	3 996 070	11 548 128
Stock initial	1 145 905	1 585 072
Achats	4 027 496	11 108 961
Stock final	(1 177 331)	(1 145 905)
Palette	2 071 934	5 234 843
Stock initial	1 014 501	2 758 494
Achats	2 367 659	3 490 850
Stock final	(1 310 226)	(1 014 501)
Energie	20 505 537	22 301 298
Eau	58 499	106 948
Gaz	13 086 577	14 172 510
Electricité	7 360 461	8 021 839
Marchandises	(38 082)	910
Total	55 438 218	81 518 254

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 12 869 956 DT au cours de l'exercice 2024 14 786 196 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Salaires & Appointements	10 743 134	11 973 867
Charges Patronales	2 126 822	2 812 329
Total	12 869 956	14 786 196

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 19 866 776 DT au cours de l'exercice 2024 contre 18 788 055 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations	10 031 242	8 269 645
Dotation aux amortissements des Moules	4 959 889	5 305 619
Provisions pour dépréciation Risques et charges	2 897 477	151 786
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	1 420 877	1 896 111
Provisions pour dépréciation des clients	786 795	2 441 331
Provisions pour dépréciation des placements	750 000	-
Provisions pour dépréciation des stocks	484 486	723 563
Dotations aux provisions des moules	184 734	-
Dotations aux résorptions des charges à répartir	30 383	-
Reprises sur Provisions	(1 679 107)	-
Total	19 866 776	18 788 055

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 12 626 478 DT au cours de l'exercice 2024 contre 15 337 596 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Transport	4 147 228	6 940 165
Sous-traitance	2 629 341	591 338
Autres charges	1 423 212	1 279 165
Entretiens et réparations	993 721	1 143 119
Honoraires	794 171	2 334 337
Locations	578 036	123 323
Frais bancaires	486 142	239 881
Assistance	475 166	1 103 414
Réceptions et missions	348 763	706 981
Assurances	334 687	364 185
Impôts et taxes	197 601	357 569
Télécommunications	131 951	71 301
Jetons de présence	86 458	82 817
Total	12 626 478	15 337 596

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 13 646 408 DT au cours de l'exercice 2024 contre 10 157 563 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des emprunts	8 467 577	6 122 018
Intérêts Opérations de financement	3 756 370	2 892 570
Frais d'escompte	835 184	877 852
Différence de change	587 277	318 581
Intérêts des comptes courants	-	(53 458)
Total	13 646 408	10 157 563

R.8. Revenus des valeurs mobilières

Les revenus des valeurs mobilières s'élèvent en 2024 à 5 626 859 DT contre 6 139 679 DT au cours de l'exercice 2023 et correspondent aux produits des placements.

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 818 645 DT au cours de l'exercice 2024 contre 3 394 784 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Profit exceptionnel	818 645	3 394 784
Total	818 645	3 394 784

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 16 239 DT au cours de l'exercice 2024 contre 538 160 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Pertes exceptionnelles	16 239	538 160
Total	16 239	538 160

R.11. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 2 498 218 DT au cours de l'exercice 2024 contre 5 561 351 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Impôts sur les bénéfices	1 974 870	4 354 976
Contribution sociale	384 322	1 206 375
Contribution conjoncturelle	139 026	-
Total	2 498 218	5 561 351

VI.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	10 031 242	8 269 645
Dotation aux amortissements des Moules	4 959 889	5 305 619
Provisions pour dépréciation Risques et charges	2 897 477	151 787
Provisions pour dépréciation des clients	1 420 877	1 896 111
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	786 795	2 441 331
Provisions pour dépréciation des placements	750 000	-
Provisions pour dépréciation des stocks	484 486	723 563
Dotations aux provisions des moules	184 734	-
Dotations aux résorptions des charges à répartir	30 383	-
Reprises sur Provisions	(1 679 107)	-
Total	19 866 776	18 788 056

F.2. Variation des actifs

Désignation	31/12/2024 (a)	31/12/2023 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	50 227 565	35 626 172	(14 601 394)
Créances clients	30 717 391	35 144 864	4 427 473
Autres actifs	33 991 237	29 473 612	(4 517 625)
Ajustements liés au "cession des immobilisations"	-	-	417 916
Total	114 936 193	100 244 648	(14 273 629)

F.3. Variation des passifs

Libellé	31/12/2024 (a)	31/12/2023 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs	17 691 840	26 230 804	(8 538 964)
Autres passifs courants	15 536 484	19 839 068	(4 302 584)
Passifs non courants (Provision IDR)	2 118 391	2 051 740	66 651
Total	35 346 715	48 121 612	(12 774 899)

F.4. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	2024	2023
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(53 837 978)	(22 439 427)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(128 738)	(128 111)
Total	(53 966 716)	(22 567 538)

F.5. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations Financières

Désignation	2024	2023
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	(45 366 034)	(16 262 352)
Total	(45 366 034)	(16 262 352)

F.6.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignations	Solde 31/12/2024	Solde 31/12/2023	Variation
Billets de trésorerie	43 800 000	68 550 000	21 400 000
Caisse	13 159	6 144	(11 196)
Comptes courants bancaires débiteurs	4 103 775	2 166 239	1 937 536
B.I.A.T	131 369	1 029 618	(898 249)
UIB	402 221	1 017 938	(615 717)
B.H	64 710	103 314	(38 604)
BT	85 729	14 433	71 296
B.N.A	-	660	(660)
UBCI	686 377	276	686 101
S T B	-	-	-
ATTIJARI BANK	672 813	-	672 813
AMEN BANK	862 447	-	862 447
A T B	1 198 109	-	1 198 109
ZITOUNA Banque	-	-	-
Comptes courants bancaires créditeurs	(7 997 471)	(6 076 147)	(1 921 324)
UBCI	(1 117 984)	(3 768 022)	2 650 038
B.T.	(740 457)	(1 241 007)	500 550
ATTIJARI BANK	(808 685)	(448 088)	(360 597)
A T B	-	(359 775)	359 775
AMEN BANK	(2 316 437)	(243 415)	(2 073 022)
B.N.A	-	(12 165)	12 165
S.T.B	-	(3 610)	3 610
Zitouna	-	(65)	65
UIB	(227 160)	-	(227 160)
BIAT	(2 786 748)	-	(2 786 748)
Total	39 919 464	64 646 235	(24 726 771)

V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

A- Hypothèques et nantisements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH, UIB, Amen Bank et BT :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

c. En Nantissement de Rang Utile :

Conformément à l'article 236 et suivants du code de commerce concernant le nantissement sur fonds de commerce, sont en nantissement de rang utile : l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce situé à la zone industrielle BIR MCHERGUA JBEL EL OUEST-ZAGHOUAN, consistant en une unité de fabrication et de commercialisation de tout article en verre ou en produits inscrite au Registre National des entreprises ainsi que les machines marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobile , moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Ce nantissement est accordé vis-à-vis la banque de Tunisie pour un montant de 30 800 000 DT.

d. Nantissements des titres de participation :

Banque	Société Emprunteuse	Montant du crédit (en KDT)	Titres	Nature de l'engagement
BANQUE DE TUNISIE	SOTUVER SA	12 000	SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI)	Nantissement

B- Caution Solidaire

1. Au 31 Décembre 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 25 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2024.
2. Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 20 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2024.
3. Au 8 Mars 2023, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 12 100 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2024.
4. Au 28 Aout 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'ATB pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 6 360 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2024.
5. Au 31 Juillet 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de BTL pour couvrir les engagements de la société SGI pour un montant de 6 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES auprès de BTL.
6. Au 31 Mai 204, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 3 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2024.

C- Crédits

Les crédits en cours relatifs aux hypothèques et nantissements vis-à-vis des banques susmentionnées s'élèvent à 143 808 798 DT, dont 116 095 581 DT restant dû au 31 Décembre 2024. Et se détaillent comme suit :

Banque	Principal Crédit (en KDT)	Principal restant dû (en KDT)
Attijari Bank	45 109	29 496
Amen Bank	35 000	27 899
UBCI	32 000	32 000
Banque de Tunisie	18 000	18 000
ATB	8 700	8 700
TOTAL	143 809	116 096

D- Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 9 246 438 DT et se détaillent comme suit :

Banques	Montant (en KDT)
ATTIJARI Bank	704
BIAT	1 734
Banque de Tunisie	5 745
UBCI	711
ATB	352
Total	9 246

E- Autres engagements

Banques	Engagements	Montant des engagements en devise (en KDT)
UBCI	Crédit non mobilisable	5 000
	Confirmation lettre de crédit	3 933
	Cautions et garantie de marchés	373
Banque de Tunisie	Crédit non mobilisable	667
Attijari Bank	Crédit Documentaire	295
Amen Bank	Engagement par signature	60
Total		10 328

VI. Note relative au résultat par action

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat Net	13 903 690	38 191 627
Nombre d'action	39 254 475	39 254 475
Résultat par action	0,354	0,973

VII. Notes sur les parties liées

1. Au cours de l'exercice 2024, Monsieur Hamden Ben Othmane, l'administrateur de la société « SOTUVER S.A » a cédé à cette dernière 3 000 actions de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour 950 000 DT, soit 316,667 DT par action.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 01 Février 2024.

2. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BTL » à hauteur de 6 000 000 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 Juillet 2024.

3. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 03 Octobre 2024.

4. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de L'ATB à hauteur de 6 360 000 DT.

5. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a émis une note de débit à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » relative à des prestations d'assistance technique, pour un montant (TTC) de 571 916 DT. Ces prestations avaient été initialement facturée à tort à la société SOTUVER S.A.

6. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a acquis du matériel auprès de la société « VULCAIN » pour un montant (TTC) de 59 746 DT qui a été réglé en 2024.

7. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a vendu des métaux et ferrailles à la société « VULCAIN » pour un montant (TTC) de 52 661 DT non réglé en 2024.

8. Courant l'exercice 2024, la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant (TTC) de 1 141 763 DT. Le solde fournisseur « LLOYD TUNISIEN » s'élève au 31 Décembre 2024 à 245 811 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 166 128 DT pour le compte de la société « LLOYD TUNISIEN », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Le solde de ce dépôt s'élève au 31 Décembre 2024 à 795 126 DT.

9. La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant (TTC) de 2 858 889 DT. Le compte fournisseur « CETRAM » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 246 625 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a émis une note de débit relative au transport du personnel à la société « CETRAM » un montant (TTC) de 184 868 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 193 300 DT.

10. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a émis des notes de débit pour la société « ALUFOND » portant sur des refacturations de charges communes, pour un montant (TTC) de 1 623 389 DT. Le solde créditeur de la société « ALUFOND » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2024 à 87 934 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 572 627 DT.

11. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 1 700 999 DT. Le compte fournisseur « SVT » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 504 359 DT.

12. Le compte Débiteur divers de la filiale « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 843 419 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
13. Le compte de la filiale « VETRO MEDITERRANEO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 126 008 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
14. Courant l'exercice 2024, la société « Logistique Magasin Général », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 2 063 805 DT. Le solde fournisseur de la société « Logistique Magasin Général » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 158 196 DT.
15. Courant l'exercice 2024, la société « SUPER TOURS », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 450 843 DT. Le solde fournisseur de la société « SUPER TOURS » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 8 334 DT.
16. Le compte de la filiale « ADRIAVETRO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 54 019 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
17. Courant l'exercice 2024, la société SOTUVER a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des produits finis pour un montant (TTC) de 2 398 769 DT. Le solde client de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 140 485 DT.
18. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER », a émis des notes de débits à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition de personnel, la quote-part des charges de personnel commun, des frais de transport, de la restauration et des frais de missions au titre de l'exercice 2024 pour un montant (TTC) de 3 100 637 DT.

Les produits non encore facturés et constatés en produits à recevoir s'élèvent au 31 Décembre 2024, relative à cette opération, à 3 165 115 DT.
19. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER SA » a facturé à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des matières premières, palettes, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 7 671 103 DT.

Par ailleurs, la société SOTUVER a comptabilisé une charge à payer au 31 Décembre 2024 relative à cette opération, correspondant à un montant facturé en sus de 1 060 661 DT.
20. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER » a émis des notes de débit à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition des moules pour un montant (TTC) de 560 803 DT.

Les produits non encore facturés au 31 Décembre 2024 relatifs à cette opération et constatés en produits à recevoir s'élèvent à « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 2 025 528 DT.
21. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » une mise à disposition de personnel pour un montant (TTC) de 2 363 258 DT qui a été réglé en 2024.

Une charge à payer a été comptabilisé au 31 Décembre 2024 relative à cette opération pour un montant de 1 321 778 DT.
22. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER » a constaté des produits non encore facturés relatifs à l'acquisition des capsules et du gasoil, auprès de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 210 526 DT.

23. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » des produits finis pour un montant (TTC) de 154 834 DT non réglé en 2024.
24. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société « SOTUVER SA » a accordé une caution solidaire au profit de la « BANQUE DE TUNISIE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de 25 000 000 DT.
25. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 20 000 000 DT.
26. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 12 100 000 DT.
27. Au 31 Décembre 2024, le solde des billets de trésorerie souscrits auprès des sociétés groupe s'élève à 43 800 000 DT rémunérés au taux de TMM+2% et se détaillant comme suit :

Désignation	Solde (En KDT)
Billets de Trésorerie « CFI »	34 900
Billets de Trésorerie « SGI »	2 000
Billets de Trésorerie « SVT »	6 000
Billets de Trésorerie « Marina Djerba »	150
Billets de Trésorerie « FOUNA » (*)	750
Total	43 800

(*) Solde provisionné à hauteur de 100%

Les produits à recevoir constatés sur ses billets de trésorerie s'élèvent à 3 386 749 DT.

VIII. Evénements postérieurs

Les présents Etats Financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 Juin 2022 pour le cabinet « AMC Ernst & Young » et du 20 juin 2023 pour le Cabinet « InFirst Auditors », nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « SOTUVER S.A » (la « société»), qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **120 964 179 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **13 903 690 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les question clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des Stocks

Risques identifiés

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31 Décembre 2024 pour une valeur nette de 47 368 505 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 14% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût unitaire moyen pondéré ou le coût historique, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte d'une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour la valorisation des stocks et l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour garantir l'exhaustivité, l'existence et la valorisation des stocks telles que la réalisation d'un inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice, l'automatisation du calcul du coût moyen pondéré... ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Vérifier par sondage la correcte valorisation des stocks et s'assurer qu'ils sont évalués à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

3.2 Comptabilisation des revenus

Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 100 836 224 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ils sont constitués essentiellement de ventes des articles en verres sur le marché local et à l'exportation.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers de la Société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par la Société pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;

- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du

18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi Laourine

INFIRST AUDITORS

Mohamed Triki

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

Votre Conseil d'Administration nous a informés des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 :

1. Au cours de l'exercice 2024, Monsieur Hamden Ben Othmane, l'administrateur de la société « SOTUVER S.A » a cédé à cette dernière 3 000 actions de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour 950 000 DT, soit 316,667 DT par action.
2. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BTL » à hauteur de 6 000 000 DT.
3. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.
4. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de l'ATB à hauteur de 6 360 000 DT.
5. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a souscrit à des emprunts bancaires totalisent un montant de 72 900 000 DT qui se détaillent comme suit :

Banque	Montant (En KDT)
AMEN BANK	15 000
Attijari BANK	5 000
	5 000
	2 000
UBCI	12 000
	10 000
Banque de Tunisie	3 200
	12 000
Arab Tunisian Bank	8 700

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 :

1. Courant l'exercice 2024, la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant (TTC) de 1 141 763 DT. Le solde fournisseur « LLOYD TUNISIEN » s'élève au 31 Décembre 2024 à 245 811 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 166 128 DT pour le compte de la société « LLOYD TUNISIEN », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Le solde de ce dépôt s'élève au 31 Décembre 2024 à 795 126 DT.

2. La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant (TTC) de 2 858 889 DT. Le compte fournisseur « CETRAM » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 246 625 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a émis une note de débit relative au transport du personnel à la société « CETRAM » un montant (TTC) de 184 868 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 193 300 DT.

3. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a émis des notes de débit pour la société « ALUFOND » portant sur des refacturations de charges communes, pour un montant (TTC) de 1 623 389 DT. Le solde créditeur de la société « ALUFOND » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2024 à 87 934 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 572 627 DT.

4. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 1 700 999 DT. Le compte fournisseur « SVT » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 504 359 DT.

5. Le compte Débiteur divers de la filiale « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 843 419 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.

6. Le compte de la filiale « VETRO MEDITERRANEO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 126 008 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.

7. Courant l'exercice 2024, la société « Logistique Magasin Général », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 2 063 805 DT. Le solde fournisseur de la société « Logistique Magasin Général » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 158 196 DT.

8. Courant l'exercice 2024, la société « SUPER TOURS », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 450 843 DT. Le solde fournisseur de la société « SUPER TOURS » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 8 334 DT.

9. Le compte de la filiale « ADRIAVETRO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 54 019 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.

10. Courant l'exercice 2024, la société SOTUVER a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des produits finis pour un montant (TTC) de 2 398 769 DT. Le solde client de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 140 485 DT.

11. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER », a émis des notes de débits à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition de personnel, la quote-part des charges de personnel commun, des frais de transport, de la restauration et des frais de missions au titre de l'exercice 2024 pour un montant (TTC) de 3 100 637 DT.

Les produits non encore facturés et constatés en produits à recevoir s'élèvent au 31 Décembre 2024, relative à cette opération, à 3 165 115 DT.

12. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER SA » a facturé à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des matières premières, palettes, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 7 671 103 DT.

Par ailleurs, la société SOTUVER a comptabilisé une charge à payer au 31 Décembre 2024 relative à cette opération, correspondant à un montant facturé en sus de 1 060 661 DT.

13. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER » a émis des notes de débit à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition des moules pour un montant (TTC) de 560 803 DT.

Les produits non encore facturés au 31 Décembre 2024 relatifs à cette opération et constatés en produits à recevoir s'élèvent à « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 2 025 528 DT.

14. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » une mise à disposition de personnel pour un montant (TTC) de 2 363 258 DT qui a été réglé en 2024.

Une charge à payer a été comptabilisé au 31 Décembre 2024 relative à cette opération pour un montant de 1 321 778 DT.

15. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER » a constaté des produits non encore facturés relatifs à l'acquisition des capsules et du gasoil, auprès de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 210 526 DT.

16. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a émis une note de débit à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » relative à des prestations d'assistance technique, pour un montant (TTC) de 571 916 DT. Ces prestations avaient été initialement facturée à tort à la société SOTUVER S.A.

17. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » des produits finis pour un montant (TTC) de 154 834 DT non réglé en 2024.

18. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société « SOTUVER SA » a accordé une caution solidaire au profit de la « BANQUE DE TUNISIE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de 25 000 000 DT.

19. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 20 000 000 DT.

20. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 12 100 000 DT.

21. Au 31 Décembre 2024, le solde des billets de trésorerie souscrits auprès des sociétés groupe s'élève à 43 800 000 DT rémunérés au taux de TMM+2% et se détaillant comme suit :

Désignation	Solde (En KDT)
Billets de Trésorerie « CFI »	34 900
Billets de Trésorerie « SGI »	2 000
Billets de Trésorerie « SVT »	6 000
Billets de Trésorerie « Marina Djerba »	150
Billets de Trésorerie « FOUNA » (*)	750
Total	43 800

(*) Solde provisionné à hauteur de 100%

Les produits à recevoir constatés sur ses billets de trésorerie s'élèvent à 3 386 749 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 24 Janvier 2023. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de 120 000 DT versable sur 12 mois.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.

- La rémunération et les avantages accordés à l'ancien Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 25 Mai 2022. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de 105 000 DT versable sur 15 mensualités et d'une prime annuelle de nette de 15 000 DT.

Par ailleurs, il bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.

- Un nouveau directeur général adjoint a été nommé par décision du Conseil d'Administration du 9 septembre 2024. Sa rémunération, fixée par ce même conseil, comprend un salaire annuel net de 140 000 DT avec la prise en charge des charges sociales et fiscales, ainsi que les avantages en nature soit l'équivalent de 500 DT par mois de carburant et d'une ligne téléphonique.
- La rémunération et les avantages accordés à l'ancien Vice-Président du Conseil d'Administration (dont le mandat n'a pas été renouvelé par l'assemblée générale en date du 20 juin 2024) sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 24 Janvier 2023 et sont composés d'une rémunération annuelle nette de 150 000 DT, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.

2. Les obligations et engagements de la société « SOTUVER S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Ancien Directeur Général Adjoint		Nouveau Directeur Général Adjoint		Ancien Vice-Président du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	177 794	-	139 482	-	67 330	-	112 473	-
STC	-	-	45 328	-	-	-	-	-
Charge congés à payer	-	-	-	-	7 950	7 950	-	-
Indemnité de départ à la retraite	-	-	-	-	2 642	2 642	-	-
Total	177 794	-	184 810	-	77 922	10 592	112 473	-

IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2024 un montant de 87 500 DT relatif aux jetons de présence à accorder aux membres de Conseil d'Administration. Ce montant a été modifié par le Conseil d'Administration du 17 Mai 2023 qui a fixé l'enveloppe des jetons de présence à un montant net de 70 000 DT. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2024 statuera sur ce point.

- La société a provisionné au cours de l'année 2024 un montant de 26 250 DT relatif aux rémunérations des membres du comité d'audit. Ce montant a été modifié par le Conseil d'Administration du 17 mai 2023 qui a fixé la rémunération nette par membre du comité permanent d'audit à 7 000 DT. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2024 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi Laourine

INFIRST AUDITORS

Mohamed Triki

Etats financiers annuels de SICAV

BTK SICAV

BTK SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 juin 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C représentée par Mme Selma LANGAR.

BILAN

Arrêté au 31/12/2024

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4.1	34 692 537,525	23 198 930,849
a - Actions et Valeurs assimilées		2 876 335,704	0,000
b - Obligations et Valeurs assimilées		31 816 201,821	23 198 930,849
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.3	25 472 123,715	14 981 761,047
a - Placements monétaires		16 627 060,190	14 466 661,410
b - Disponibilités		8 845 063,525	515 099,637
AC 3 - Créances d'exploitation		52,360	131,110
Autres débiteurs		52,360	131,110
TOTAL ACTIF		60 164 713,600	38 180 823,006
<u>PASSIF</u>			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	140 399,607	52 050,555
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	35 761,057	33 172,243
TOTAL PASSIF		176 160,664	85 222,798
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4.7	49 899 650,736	35 061 484,350
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	4.8	10 088 902,200	3 034 115,858
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		6 129 208,491	768 686,268
Sommes capitalisables de la période		3 959 693,709	2 265 429,590
ACTIF NET		59 988 552,936	38 095 600,208
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		60 164 713,600	38 180 823,006

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT

De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Dinars)

	Notes	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2023 31/12/2023
PR1- Revenu du portefeuille-titres	4.2	2 190 111,109	1 234 757,248
a. Dividendes		0,000	0,000
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 190 111,109	1 234 757,248
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	1 696 859,282	744 971,840
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 886 970,391	1 979 729,088
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-388 317,523	-156 993,495
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 498 652,868	1 822 735,593
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH3- Autres charges	4.6	-83 015,525	-59 890,602
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 415 637,343	1 762 844,991
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	4.8	544 056,366	502 584,599
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (*)		3 959 693,709	2 265 429,590
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-544 056,366	-502 584,599
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		34 248,025	12,287
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		41 016,419	-0,650
Frais de négociation de titres		0,000	-52,076
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 490 901,787	1 762 804,552

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Dinars)

	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2023 31/12/2023
<u>AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a. Résultat d'exploitation	3 415 637,343	1 762 844,991
b. Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 248,025	12,287
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 016,419	-0,650
d. Frais de négociation de titres	0,000	-52,076
<u>AN2- Distributions de dividendes (*)</u>	0,000	0,000
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>		
a. Souscriptions	49 755 339,768	35 830 620,080
- Capital	44 370 125,864	32 809 762,476
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 429 424,601	-48,940
- Régularisation des sommes capitalisables	6 814 638,505	3 020 906,544
b. Rachats	-31 353 288,827	-20 892 237,567
- Capital	-27 938 304,306	-19 142 629,884
- Régularisation des sommes non distribuables	899 725,845	27,994
- Régularisation des sommes capitalisables	-4 314 710,366	-1 749 635,677
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 892 952,728	16 701 187,065
<u>AN4- Actif net</u>		
En début de l'exercice	38 095 600,208	21 394 413,143
En fin de l'exercice	59 988 552,936	38 095 600,208
<u>AN5- Nombre d'actions</u>		
En début de l'exercice	324 144	193 548
En fin de l'exercice	476 057	324 144
VALEUR LIQUIDATIVE	126,011	117,527
<u>AN6- Taux de rendement</u>	7,22%	6,34%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31 Décembre 2024

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- EVENEMENTS POSTERIEURS :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 06 mai 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **34 692 537,525** dinars contre **23 198 930,849** dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	66 200,000	67 776,000	0,113
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	66 200,000	67 776,000	0,113
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	256 000,000	268 371,200	0,447
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	333 000,000	342 728,000	0,571
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5 000	400 000,000	405 904,000	0,677
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9 000	720 000,000	730 627,200	1,218
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	200 000,000	208 936,000	0,348
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	200 000,000	208 936,000	0,348
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5 000	400 000,000	418 500,000	0,698
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10 000	800 000,000	852 776,000	1,422
TN0002601045	STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10 000	66 200,000	68 384,000	0,114
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5 000	400 000,000	423 032,000	0,705
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1	20 000	2 000 000,000	2 076 224,000	3,461
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10 000	1 000 000,000	1 083 960,000	1,807
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 TF 10.5%	5 000	500 000,000	512 196,000	0,854
TNIKWGWIVBC	E O ATL 2024-1	10 000	1 000 000,000	1 052 256,000	1,754
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 CA TF	10 000	1 000 000,000	1 058 632,000	1,765
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA	5 000	400 000,000	405 504,000	0,676
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA	5 000	400 000,000	405 464,000	0,676
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	4 000	400 000,000	401 151,827	0,669
TNWYE1PN6WF5	EO ATL 2023-2	5 000	500 000,000	509 196,000	0,849
	Total		11 107 600,000	11 568 330, 227	19,284

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 042 440,000	8,406
TN5QHxz8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 020 304,000	3,368
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	3 500 000,000	3 641 288,000	6,070
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000,000	534 012,000	0,890
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,000	36 393,194	0,061
TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 009 808,000	3,350
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20 000	2 000 000,000	2 010 032,000	3,351
TN85TI1TIY25	EMP NAT 2024 T1 CC TV	20 000	2 000 000,000	2 139 712,000	3,567
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CC TF	20 000	2 000 000,000	2 100 752,000	3,502
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CC TF	5 000	500 000,000	511 996,000	0,853
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CC TF	2 000	200 000,000	201 134,400	0,335
	Total		19 734 650,000	20 247 871,594	33,753

Portefeuille Titres

Code ISIN	Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
TNOVYWALSB95	FCP AFC AMANETT	4 700	501 522,600	520 717,700	0.868
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	3 266	340 564,145	346 244,990	0.577
TN27940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	18 961	2 000 025,241	2 009 373,014	3.350
	Total		2 842 111,986	2 876 335,704	4,795

Les entrées en portefeuille-titres du 01/01/2024 au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		56 885,000	5 951 251,649
ACHAT 2850 FCP AFC AMANETT	24/05/2024	2 850,000	301 572,750
ACHAT 4917 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	09/07/2024	4 917,000	499 950,726
ACHAT 1940 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	02/09/2024	1 940,000	199 911,180
ACHAT 1850 FCP AFC AMANETT	02/09/2024	1 850,000	199 949,850
ACHAT 2424 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	04/09/2024	2 424,000	249 907,128
ACHAT 4840 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	12/09/2024	4 840,000	499 962,320
ACHAT 961 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	09/10/2024	961,000	99 921,897
ACHAT 6719 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	17/10/2024	6 719,000	699 992,139
ACHAT 1904 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	19/11/2024	1 904,000	199 940,944
ACHAT 3809 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	20/11/2024	3 809,000	400 082,124
ACHAT 5710 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	22/11/2024	5 710,000	600 035,350
ACHAT 18961 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	10/12/2024	18 961,000	2 000 025,241
Obligations des Sociétés		49 000,000	4 900 000,000
ACHAT OBLIGATION 10000 E O ATL 2024-1	18/03/2024	10 000,000	1 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 10000 HL 2024-1 CA TF	27/03/2024	10 000,000	1 000 000,000
ACHAT 20 000 ENDA TAMWEEL	14/05/2024	20 000,000	2 000 000,000
ACHAT 5000 E O TLF 2024-2	28/08/2024	5 000,000	500 000,000
ACHAT 4000 E O BTK 2024-1	19/12/2024	4 000,000	400 000,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		47 000,000	4 700 000,000
ACHAT OBLIGATION 20000 EMP NAT 2024 T1 CC	15/02/2024	20 000,000	2 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 20 000 EMP NAT 2024 T2 CC	15/05/2024	20 000,000	2 000 000,000
ACHAT 5000 EMP NAT 2024 T3 CC TF	13/09/2024	5 000,000	500 000,000
ACHAT 2000 EMP NATIONAL 2024 T4 CC TF	06/12/2024	2 000,000	200 000,000
TOTAL			15 551 251,649

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2024 au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession / Remboursement	Plus ou moins-values
Titres des OPCVM		3 109 139,663	3 150 166,732	41 027,069
VENTE 1929 FCP LEPTUS OBLIGATAIRE	27/09/2024	198 040,633	199 989,075	1 948,442
VENTE 7228 FCP LEPTUS OBLIGATAIRE	30/09/2024	742 062,051	749 919,456	7 857,405
VENTE 1901 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	28/11/2024	198 227,936	200 047,933	1 819,997
VENTE 8514 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	18/12/2024	887 802,550	900 091,566	12 289,016
VENTE 2838 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	19/12/2024	295 934,183	300 098,634	4 164,451
VENTE 7548 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	30/12/2024	787 072,310	800 020,068	12 947,758
Obligations des sociétés		1 460 510,650	1 460 500,000	(10,650)
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2024	25 000,000	25 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2024	25 000,000	25 000,000	-
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2024	66 700,000	66 700,000	-
REMBOURSEMENT 10000 HL 2023-01 TF	28/03/2024	200 000,000	200 000,000	-
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2024	132 400,000	132 400,000	-
REMBOURSEMENT 5000 TLF 2023-1	27/04/2024	100 000,000	100 000,000	-
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2024	66 700,000	66 700,000	-
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2024	32 000,000	32 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2023-1 TF	15/06/2024	100 000,000	100 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2024	33 110,650	33 100,000	(10,650)
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2024	66 700,000	66 700,000	-
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2024	66 700,000	66 700,000	-
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2024	33 100,000	33 100,000	-
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2024	33 100,000	33 100,000	-
REMBOURSEMENT 5000 BH BANK SUB 2021	19/10/2024	100 000,000	100 000,000	-
REMBOURSEMENT 9000 BH BANK SUB 2021	19/10/2024	180 000,000	180 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK SUB 2023-2	31/10/2024	100 000,000	100 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK SUB 2023-2 CA	31/10/2024	100 000,000	100 000,000	-
TOTAL		4 569 650,313	4 610 666,732	41 016,419

4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 190 111,109** dinars pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2024 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations		
- Intérêts	2 190 111,109	1 225 571,860
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	0,000	9 185,388
TOTAL	2 190 111,109	1 234 757,248

4.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2024 à **25 472 123,715** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
	Certificats de dépôt			10 905 827,226	10 987 593,522	18,316
TNO6OP9RWN27	CDP BTE 10J-03/01/2025	BTE	8,990	3 493 025,195	3 498 605,039	5,832
TNQQEEG76405	CDP BTE 10J-06/01/2025	BTE	8,990	998 007,199	999 003,600	1,665
TNSTB88ATLA6	CDP BTK LEASING 360 J	BTK Leasing	10,230	925 755,239	992 575,524	1,655
TNCU55LTU2O6	CDP BTL 10J-03/01/2025	BTL	8,990	4 491 032,394	4 498 206,479	7,498
TN0FAY7N2VD6	CDP BTL 10J-05/01/2025	BTL	8,990	998 007,199	999 202,880	1,666
	Créances sur opérations de pension livrées			5 500 000,000	5 639 466,667	9,401
	PENS LIVREE BTL 95 JS	BTL	9,600	500 000,000	512 000,000	0,853
	PENS LIVREE BTL 03/10/24	BTL	9,600	500 000,000	512 000,000	0,853
	PENS LIVREE BTL 105 JS	BTL	9,600	500 000,000	512 400,000	0,854
	PENS LIVREE BTL 112 JS	BTL	9,600	500 000,000	512 000,000	0,853
	PENS LIVREE BTL 117JS	BTL	9,600	2 000 000,000	2 052 266,667	3,421
	PENS LIVREE BTL125 JS	BTL	9,600	1 500 000,000	1 538 800,000	2,565
	Total des placements			16 405 827,226	16 627 060,189	27,717

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2024	% de l'actif net
Avoirs en Banque	8 842 017,552	14,740
Intérêts courus sur comptes bancaires	3 045,973	0,005
Total des disponibilités	8 845 063,525	14,745

4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 s'élèvent à **1 696 859,282** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du compte de dépôt	12 611,790	17 575,981
Revenus des Certificats de Dépôt	332 661,612	600 248,591
Revenus des Placements à terme	1 351 585,880	115,936,000
Revenus prises en pension		11 211,268
TOTAL	1 696 859,282	744 971,840

4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2024 à **176 160,664** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Opérateurs Créditeurs	140 399,607	52 050,555
Gestionnaire	136 719,849	48 380,643
Dépositaire	3 679,758	3 669,912
Autres Créditeurs Divers	35 761,057	33 172,243
Commissaire aux comptes	15 803,191	15 803,239
Etat Impôts et Taxes	956,129	566,050
Conseil du Marché Financier	4 993,282	3 235,123
Contribution Sociale de Solidarité	399,917	399,921
Publications diverses	4 135,792	3 695,164
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746
TOTAL	176 160,664	85 222,798

4.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Charges de gestion des placements	388 317,523	156 993,495
Commissions de gestion	384 737,677	153 423,430
Commissions de dépôt	3 579,846	3 570,065
Autres Charges	83 015,525	59 890,602
Honoraires du commissaire aux comptes	14 279,952	14 279,968
Redevances CMF sur les OPCVM	50 138,869	28 650,057
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux compte	9 698,722	7 449,958
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications compte	8 378,570	8 904,011
Frais Bancaires	119,416	9,033
Contribution Sociale de Solidarité	399,996	597,575
TOTAL	471 333,048	216 884,097

4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2023	
Montant	35 061 484,350
Nombre de titres	324 144
Nombre d'actionnaires	641
Souscriptions réalisées	
	42 940 701,263
Montant	44 370 125,864
Régularisation des sommes non distribuables	-1 429 424,601
Nombre de titres émis	410 204
Nombre d'actionnaires nouveaux	104
Rachats effectués	
	-27 038 578,461
Montant	-27 938 304,306
Régularisation des sommes non distribuables	899 725,845
Nombre de titres rachetés	-258 291
Nombre d'actionnaires sortants	-106
Capital au 31/12/2024	
	49 899 650,736
Montant	51 493 305,908
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	41 016,419
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	34 248,025
Frais de négociation de Titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-529 698,756
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	-1 139 220,860
Nombre de titres	476 057
Nombre d'actionnaires	639

4.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Résultats distribuables de la période	3 415 637,343	1 762 844,991
Régularisations de la période	544 056,366	502 584,599
Sommes distribuables de la période	3 959 693,709	2 265 429,590
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6 129 208,491	768 686,268
Sommes capitalisables (*)	10 088 902,200	3 034 115,858

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

5. Autres informations

5.1. Données par actions et ratios pertinents :

	2024	2023	2022	2021	2020
REVENUS DES PLACEMENTS	8,165	6,108	6,205	3,32	5,218
Intérêts des mises en pension	0	0	0	0	0
Charges de gestion des placements	-0,816	-0,484	-0,548	-0,36	-0,619
REVENU NET DES PLACEMENTS	7,349	5,623	5,657	2,959	4,599
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-0,174	-0,185	-0,238	-0,198	-0,443
RESULTAT D'EXPLOITATION	7,175	5,438	5,419	2,762	4,157
Régularisation du résultat	1,143	1,55	0,467	1,618	-0,028
SOMMES CAPITALISABLES DE	8,318	6,989	5,886	4,38	4,129
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,143	-1,55	-0,467	-1,618	0,028
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,072	0	0,361	-0,053	-0,122
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,086	0	-0,376	0	0
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,158	0	-0,015	-0,053	-0,122
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7,333	5,438	5,404	2,708	4,035
	2024	2023	2022	2021	2020
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0	0	0
Résultat non distribuable de L'exercice	0,158	0	-0,015	-0,053	-0,122
Régularisation du résultat non	0,009	0	-0,002	-0,048	0,001
Sommes non distribuables de	0,167	0	-0,017	-0,101	-0,121
Distribution de dividendes	0	0	0	4,129	4,602
VL	126,011	117,527	110,538	104,669	104,52
Ratios de Gestion des Placements					
		2023	2022	2021	2020
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,777%	0,548%	0,554%	-0,573%	0,587%
Autres Charges / Actif net moyen	0,166%	0,209%	0,241%	-0,314%	0,419%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen**	6,831%	6,153%	5,477%	4,388%	3,939%**
Actif net moyen	50 001 721,185	28 649 967,880	19 150 791,336	9 630 572,366	7 104 057,801

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365jours

**Retraités pour le besoin de la comparaison

5.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- De la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- De l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge au titre de l'exercice 2024 sont de 14 280 dinars TTC.

5.5 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.6. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.7. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

5.8. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE « BTK SICAV » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BTK SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BTK SICAV » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, 07 mai 2025

**Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – GAC
Selma LANGAR**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société BTK SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2024

Le conseil d'administration de la BTK SICAV réuni, en date du 02 Avril 2024, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse, en la portant de 0,45% HT à 0,8% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er juillet 2024.

Au titre de l'exercice 2024, les honoraires de gestionnaire s'élèvent à 384 738 Dinars TTC.

1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2024

L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

La perception de cette commission a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2024 s'élèvent à 3 680 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

La société « BTK SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, 07 mai 2025

**Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – GAC
Selma LANGAR**

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société OFFICE PLAST.SA

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Bèja

La société Office Plast publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 Juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M Ilyes MAATKI (Société d'expertise comptable Univers Audit)

BILAN
Exercice clos au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	<i>AC01</i>	694 083	676 278
Moins : Amortissements	<i>AC02</i>	-455 615	-329 145
Immobilisations corporelles	<i>AC03</i>	29 512 945	28 348 459
Moins : Amortissements	<i>AC04</i>	-13 258 468	-12 103 913
Immobilisations financières	<i>AC05</i>	3 406 224	801 764
Moins : provisions	<i>AC06</i>	-0	-0
<i>Total des actifs immobilisés</i>		19 899 169	17 393 444
Autres actifs non courants	<i>AC07</i>	131 015	220 687
<i>Total des actifs non courants</i>		20 030 184	17 614 130
<u><i>ACTIFS COURANTS</i></u>			
Stocks	<i>AC08</i>	12 157 842	13 133 753
Moins : provisions	<i>AC09</i>	-30 438	-164 573
Clients et comptes rattachés	<i>AC10</i>	12 216 106	10 707 016
Moins : provisions	<i>AC11</i>	-1 056 400	-1 056 400
Autres actifs courants	<i>AC12</i>	3 241 845	3 625 946
Moins : provisions	<i>AC13</i>	-297 218	-111 350
Liquidités et équivalents de liquidités	<i>AC14</i>	684 439	644 834
TOTAL ACTIFS COURANTS		26 916 176	26 779 225
TOTAL ACTIFS		46 946 360	44 393 356

BILAN
Exercice clos au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinars tunisiens)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Capitaux propres et passifs</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	<i>CP01</i>	14 662 164	14 662 164
Réserves	<i>CP02</i>	887 353	868 495
Autres capitaux propres	<i>CP03</i>	4 999 173	5 116 479
Résultats reportés	<i>CP04</i>	358 307	189 199
Effet de modification comptable	<i>CP05</i>	52 449	52 449
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		20 959 446	20 888 786
Résultat de l'exercice	<i>CP06</i>	355 335	187 966
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		21 314 781	21 076 752
<u>Passifs</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	<i>P01</i>	4 279 244	6 520 448
Provisions	<i>P02</i>	17 330	81 500
<i>Total des passifs non courants</i>		4 296 574	6 601 948
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>P03</i>	5 746 385	2 520 648
Autres passifs courants	<i>P04</i>	2 330 419	1 860 466
Autres passifs financiers	<i>P05</i>	11 487 955	11 078 356
Concours bancaires	<i>P06</i>	1 770 246	1 255 186
<i>Total des passifs courants</i>		21 335 005	16 714 656
<i>Total des passifs</i>		25 631 579	23 316 604
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>46 946 360</u>	<u>44 393 356</u>

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2024
(Exprimé en Dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2024	31/12/2023
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	R01	34 926 218	31 534 021
Autres produits d'exploitation (*)	R02	117 306	134 066
<i>Total des produits d'exploitation</i>		35 043 524	31 668 087
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation des stocks des produits finis et des encours	R03	-674 933	133 649
Achats d'approvisionnement consommés	R04	21 428 417	18 770 009
Charges de personnel	R05	2 539 980	2 611 955
Dotations aux amortissements et aux provisions	R06	2 249 242	2 048 828
Autres charges d'exploitation	R07	6 781 779	6 283 581
<i>Total des charges d'exploitation</i>		32 324 485	29 848 022
<i>Résultat d'exploitation</i>		2 719 039	1 820 065
Charges financières nettes	R08	-2 586 887	-2 348 557
Produits des placements	R09	410	825 730
Autres gains ordinaires	R10	434 258	184 480
Autres pertes ordinaires	R11	-114 417	-252 371
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		452 403	229 347
Impôt sur les bénéfices		-97 068	-41 381
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		355 335	187 966
Éléments extraordinaires (gains/pertes)		0	0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		355 335	187 966
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		0	52 449
<i>Résultats après modifications comptables</i>		355 335	240 415

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31/12/2024

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		355 335	187 966
Ajustement pour :			
*Amortissements et provisions	R06	2 249 242	2 048 828
*Variations des :			
Stocks		975 911	2 727 246
Créances		-1 509 090	-1 944 008
Autres actifs		384 101	-607 116
Fournisseurs et autres dettes		3 695 689	-1 899 324
Autres actifs non courants		-31 000	-321 517
*Plus ou moins-values de cession immob corporelles		-376 639	-26 652
*Plus ou moins-values de cession immob financières		0	-825 000
*Ajustement débiteurs divers (cessions titres)		0	800 000
*Quotte part de subvention inscrite aux comptes de résultats		-117 306	-131 654
*Intérêts courus		-9 148	-4 507
*Ajustement des décaissements sur CCA		0	1 151
*Ajustement variation comptes subvention à recevoir		0	415 578
*Ajustement variation comptes CCA Office Store		-800 000	0
*Ajustement acquisition de titres de participation par conversion des créances		-1 700 000	0
*Ajustement encaissement créances sur cessions des titres de placements		-800 000	0
*Ajustement variation comptes créances sur cession immobilisations corporelles		435 452	0
*Ajustement variation modification comptables		0	-123 819
*Ajustement variation provision pour risque et charges présentée au niveau des APC		-7 359	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		2 745 189	297 175

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	EFT02	-1 890 450	-1 692 107
Encaissements liés à la cession d'immob corporelles	EFT03	52 525	26 652
Décaissements liés à l'acquisition d'immob financières	EFT04	-104 460	-47 623

Encaissements liés à la cession d'immob financières	EFT05	800 000	1 525 000
--	--------------	---------	-----------

Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-1 142 384	-188 078
---	--	-------------------	-----------------

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Encaissement d'emprunt		0	2 000 000
Remboursement d'emprunt	EFT01	-2 078 259	-2 362 829
Encaissement comptes courants actionnaires		0	300 000
Décaissement comptes courants actionnaires		0	-301 151

Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-2 078 259	-363 980
---	--	-------------------	-----------------

Variation de la trésorerie		-475 455	-254 884
-----------------------------------	--	-----------------	-----------------

Trésorerie au début de l'exercice	EFT06	-610 352	-355 468
--	--------------	-----------------	-----------------

Trésorerie à la clôture de l'exercice	EFT07	-1 085 807	-610 352
--	--------------	-------------------	-----------------

Solde Intermédiaire de Gestion
Exercice clos au 31/12/2024

Produits	2024	2023	Charges	2024	2023	Soldes	2024	2023
Revenus et autres produit exploitation	34 926 218	31 534 021	ou (Déstockage de production)	0	0			
Production stockée	674 933	-133 649						
Total	35 601 151	31 400 372	Total	0	0	Production	35 601 151	31 400 372
Production	35 601 151	31 400 372	Achats consommés	21 428 417	18 770 009	Marge / coût matières	14 172 734	12 630 363
Marge sur coût matières	14 172 734	12 630 363						
Subvention d'exploitation	0	2 411	Autres charges externes	6 668 201	6 154 883			
Total	14 172 734	12 632 774	Total	6 668 201	6 154 883	Valeur ajoutée brute	7 504 533	6 477 891
Valeur ajoutée brute	7 504 533	6 477 891	Impôts et taxes	113 578	128 698			
			Charges de personnel	2 539 980	2 611 955			
	7 504 533	6 477 891	Total	2 653 558	2 740 653	Excédant brut	4 850 974	3 737 239
Excédent brut d'exploitation	4 850 974	3 737 239						
Autres produits ordinaires	434 258	184 480	Autre charges ordinaires	114 417	252 371			
Produits financiers	410	825 730	Charges financières	2 586 887	2 348 557			
Reprise sur provisions	65 651	199 606	Dot° aux amort et aux prov.	2 417 482	2 248 435			
Quotes-parts sub d'invest insc. au RT	117 306	131 655	Pertes ordinaires					
Transfert de charges	0	0	Impôts sur le résultat ordinaire	97 067	41 381			
Total	5 468 600	5 078 709	Total	5 113 264	4 890 743	Résultat des activités ordinaires	355 335	187 966
Résultat positif des activités ordinaires	355 335	187 966	Rt négatif des activités ordinaires	0	0	0	0	0
Effet positif des modifications comptables	0	52 449	Effet négatif des modifications comptables	0	0	Résultat net après modifications comptables	355 335	240 415
Total	355 335	240 415	Total	0	0	Résultat net après MC	355 335	240 415

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2024

I- Présentation de la Société

La société OFFICE PLAST S.A est une société anonyme de droit tunisien, constituée courant le mois de février 2006 avec un capital initial d'un montant de 600 000 dinars qui a été porté à la suite de plusieurs augmentations de capital à un montant de 14 662 164 dinars.

La société a pour objet la fabrication des fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

Au 31/12/2024 la structure de capital se détaille comme suit :

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>Pourcentage</i>
ATD SICAR	4 148 304	1	28,29%
ABID YASSINE	3 051 493	1	20,81%
FCPR MAXULA JASMIN	1 378 248	1	9,40%
MAXULA BOURSE	901 359	1	6,15%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD	769 179	1	5,25%
FCPR MAX ESPOIR	768 970	1	5,24%
FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	651 274	1	4,44%
WIFAK SICAR	371 939	1	2,54%
SICAR INVEST	359 448	1	2,45%
GLSB	330 720	1	2,26%
BRIGNONE VALERIE	326 607	1	2,23%
BRIGNONE LAURENT	326 607	1	2,23%
MATMATI MOURAD	316 962	1	2,16%
FCP CEA MAXULA	150 236	1	1,02%
SEIGLE EP BRIGNONE ANNIE	71 367	1	0,49%
DIVERS ACTIONNAIRES	739 451	1	5,04%
TOTAL	14 662 164	1	100%

La société OFFICE PLAST S.A ne détient aucune action propre.

II- Principes et méthodes comptable

Les états financiers de la société sont élaborés et présentés conformément aux dispositions de la loi 96/112 (méthode autorisée).

Les états financiers sont :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers

III- Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société « OFFICE PLAST S.A» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

A. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

* Logiciels	3 ans	33%
* Sites web	3 ans	33%

B. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

* Constructions	20 ans	5%
* Matériels industriels	10 ans	10%
* Outillage industriels	10 ans	10%
* Matériels de transport	5 ans	20%
* Matériels informatiques	3 ans	33%
* Installations générales	10 ans	10%
* Equipements de bureau	5 ans	20%

C. Immobilisations à statut juridique particuliers (contrat de location –financement):

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif et au passif de bilan pour des montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces immobilisations sont amorties sur la durée du contrat de location financement conformément à la norme comptable N°41.

D. Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles s'agissent principalement des titres de participation détenus à des fins de contrôle ainsi que des cautionnements versés. A la fin de chaque année, un test de dépréciation est effectué afin de constater s'il y a lieu des provisions en cas où leur cout d'acquisition devient inférieur leur valeur d'usage conformément à la norme comptable N° 7 relatives aux placements.

E. Stocks :

Les stocks de matières premières sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 « stocks », aux couts d'acquisition déterminé selon la méthode de cout moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 « Stocks » aux couts de production selon la méthode de cout moyen pondéré. La méthode d'inventaire physique de stocks adoptée par la société est celle de l'inventaire intermittent.

F. Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en Dinars tunisiens selon le taux de change à la date de l'opération et les soldes qui découlent de ces opérations sont convertis selon le taux de la BCT à la date de clôture.

G. Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissement dont la société a bénéficié sont enregistrées dans la comptabilité dès la réalisation des conditions liées. Ainsi que l'amortissement des dites subventions se fait conformément à la norme comptable N° 12 relatives aux subventions.

IV- Modifications comptables

Au cours de l'exercice 2023, il a été procédé à la prise en compte :

- D'une subvention d'investissements d'un montant de 415 578 Dinars dont la décision d'octroi a été obtenue en 2019 ainsi qu'une quote de part d'amortissements y relative pour un montant de 176 268 Dinars.
- D'une dette fiscale de 106 191 Dinars se rapportant à la correction de la charge d'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2018.

Les ajustements ci-dessus présentés ont été imputé en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2023 pour un montant net d'impôt de 52 449 dinars.

Pour des besoins de comptabilité, les données de l'exercices 2022 ont fait l'objet de retraitements en proforma ce qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation de capitaux propres dudit exercice de 52 449 Dinars ainsi que le rubriques « Etat subvention à recevoir », « Etat impôts et taxes », « Autres capitaux propres », « Résultat reportées » et « Impôts sur les société ».

V- Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement post clôture de nature à alerter la fiabilité des présents états financiers ne s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date où ces derniers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration.

VI- Informations détaillées

ACTIFS

AC01&AC02&AC03&AC04 : Immobilisations incorporelles et corporelles :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 16 492 945 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	Valeurs Bruts au 31/12/2023	Acquisitions/R eclassement	Cession/Rec lassement	Valeurs Bruts au 31/12/2024	Amortissements cumulées	Amortissements / Cessions	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulées	VCN 2024
Immobilisations incorporelles									
* Sites web	19 401	0	0	19 401	-19 401	0	0	-19 401	0
* Logo	481	0	0	481	-481	0	0	-481	0
* Concessions, Marques et Brevets	261 101	10 002	0	271 103	-52 219	0	-86 164	-138 384	132 719
* Logiciels	395 295	7 803	0	403 098	-257 044	0	-40 304	-297 349	105 749
Total Immobilisations incorporelles	676 278	17 805	0	694 083	-329 145	0	-126 468	-455 615	238 468
Immobilisations corporelles									
Terrains	1 220 265	8 489	0	1 228 754	0	0	0	0	1 228 754
Constructions	4 371 996	0	0	4 371 996	-1 633 411	0	-218 601	-1 852 012	2 519 984
Matériel Industriel	13 266 508	171 883	-804 469	12 633 922	-7 495 082	693 131	-1 161 466	-7 963 417	4 670 505
Outillage industriel	384 960	41 687	0	426 647	-133 918	0	-48 742	-182 660	243 987
Matériel de transport	16 300	121 245	-90 942	46 603	-16 300	90 942	-93 989	-19 347	27 256
Matériel Informatique	343 768	13 167	0	356 935	-282 673	0	-39 821	-322 494	34 441
Installations générales, agencements divers	3 547 081	314 394	0	3 861 475	-1 378 995	0	-374 092	-1 753 087	2 108 388
Équipement de bureau	270 624	17 555	0	288 179	-163 587	0	-32 807	-196 394	91 785
Immobilisations à statut juridique particulier	1 306 138	164 860	-68 550	1 402 448	-999 947	68 550	-37 660	-969 057	433 391
Immobilisation en cours *	3 620 819	1 275 167*	0	4 895 986	0	0	0	0	4 895 986
Total Immobilisations corporelles	28 348 459	2 128 447	-963 961	29 512 945	-12 103 913	852 623	-2 007 178	-13 258 468	16 254 477
Total	29 024 737	2 146 252	-963 961	30 207 028	-12 433 058	852 623	-2 133 646	-13 714 083	16 492 945

(*) Dont 800 000 représentant des transferts de charge au titre des charges engagées pour mettre en état de marche en vue de l'utilisation prévue, d'un matériel industriel.

AC05&AC06 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 406 224 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation (*)	3 298 120	693 000
Dépôts et cautionnements versés	108 104	108 764
Total	3 406 224	801 764
Provisions	-0	-0
Total	3 406 224	910 528

(*) Les titres de participation sont comptabilisés initialement au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société Office Plast). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat. Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

Au 31 décembre 2024 les titres de participation s'élèvent à 3 298 120 dinars se détaillant comme suit :

Participation	Valeur brute au 31/12/2024	Valeur brute au 31/12/2023
Office Store SARL	1 170 000	370 000
Office Distribution SARL	1 980 000	280 000
GIE OPAP	46 000	43 000
Filiale France OP	102 120	0
Total	3 298 120	693 000

AC07 : Autres actifs non courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 131 015 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

Libelle	31/12/2023	Résorption 2024	Acquisitions 2024	31/12/2024
Frais préliminaires	6 333	-3 166	0	3 167
Charges à répartir	214 354	-117 506	31 000	127 848
Total	220 687	-120 672	31 000	131 015

AC08&AC09 : Stocks

Le solde net de cette rubrique s'élève à 12 127 404 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières	3 186 625	3 911 052
Pièces de rechange et consommables	634 307	511 098
Produits finis	4 321 446	3 646 513
Produits semi-finis	4 015 464	5 065 090

Total brut	12 157 842	13 133 753
Provisions	-30 438	-164 573
Total	12 127 404	12 969 180

AC10&AC11 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève 11 159 706 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Clients locaux	7 201 214	7 650 506
Clients étrangers	3 355 072	1 925 109
Clients effets à recevoir	603 420	75 000
Clients douteux	1 056 400	1 056 400
Clients effets à recevoir	603 420	75 000
Total brut	12 216 106	10 707 016
Provisions	-1 056 400	-1 056 400
Total net	11 159 706	9 650 616

AC12&AC13 : Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 944 627 DT au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs avances et acomptes	64 024	43 288
Personnels avances et acomptes	265 486	168 678
Consignations compagnie	55 268	55 268
Encaissements factoring	11 427	112 479
Fonds de garantie FACTORING	28 036	7 131
Etat crédit IS	784 978	706 380
Etat crédit de TVA à reporter	1 285 860	274 292
Compte courant-PAP	7 359	7 359
Compte courant-OFFICE STORE	5 000	805 000
Autres débiteurs divers	0	800 000
Débiteurs créditeurs divers caution douane	90 247	0
Etat subvention à recevoir	415 578	415 578
Intérêts courus-Comptes courants associés	55 368	57 981
Produits à recevoir	40 000	40 000
Compte d'attente	35 732	38 129
Charges constatées d'avance	97 482	94 386
Total brut	3 241 845	3 625 946
Provision	-297 218	-111 350
Total net	2 944 627	3 514 596

AC14 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 644 439 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Impayés endossement	338 475	0
Chèques à encaisser	0	139 654
WIFAK BANK	76 379	77 204
ZITOUNA	0	99 454
ATB	458	458
ATTIJARI en dollars	0	159 182
Compte STB indisponible	1 023	1 023
STB en dinars	0	8 801
STB en dollars	393	0
STB en euros	210 226	98
UNIFACTOR	12 011	157 403
BH TND	38 843	78
BIAT	4 121	0
Caisses	2 510	1 479
Total	684 439	644 834

CP01, CP02, CP03, CP04& CP05, CP06 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	QP Subvention d'invest	Prime d'émission	Résultats reportés	Modificat° comptables	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2023	14 662 164	868 495	1 740 907	- 941 320	4 316 892	189 199	52 449	187 966	21 076 752
*Affectation des résultat	0	18 858	0	0	0	169 108	0	-187 966	0
*Réserves Légales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
*Subvention d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Part des sub. d'invest. Inscrites en RT	0	0	0	117 306	0	0	0	0	- 117 306
* Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	355 335	355 335
Situation au 31/12/2024	14 662 164	887 353	1 740 907	- 1 058 626	4 316 892	358 307	52 449	355 335	21 314 781

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Nombre d'action	14 662 164	14 662 164
Valeur nominale	1	1
Bénéfice	355 335	187 966
Bénéfice par action	0.0240	0.0128

P01 : Emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 279 244 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt ATTIJARI - 1 300 000 Dinars	379 360	591 486
Emprunt BFPME -700 000 Dinars	106 958	223 622
Emprunt IJARA - LD2007800039	0	2 781
Emprunt ATTIJARI - 2 000 000	0	460 096
Emprunt WIFAK.COVID19 - 1 043 020 Dinars	1 429 257	2 014 898
Emprunt IJARA - PASSAT DGA	4 767	31 338
Emprunt ATTIJARI - 2 HONDA CITY	0	28 093
Emprunt ATTIJARI LEASING -SUNGYONG	37 803	66 037
Emprunt WIFAK -TERRAIN HIA	128 446	155 891
Emprunt ATTIJARI LEASING -COMPRESSEUR	36 752	58 993
Emprunt ATTIJARI LEASING -IVECO 9041 TU 231	31 991	51 351
Emprunt ATTIJ LEASING 818740 SYSTEME DOSAGE	36 740	49 234
Emprunt WIFAK N°338710 CPP PACK MACHINE	1 049 943	1 109 336
Emprunt WIFAK ETRENA	449 752	588 569
Emprunt IJARA WIFAK N°334700 PARTNER	28 489	38 723
Emprunt CC BH EQUITY	350 000	1 050 000
Emprunt ATTIJ LEASING 873220 BYD	208 986	0
Total	4 279 244	6 520 448

P02 : provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 17 330 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques et charges	17 330	81 500
Total	17 330	81 500

P03 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 746 385 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs locaux d'exploitations	2 087 656	814 477
Fournisseurs étrangers d'exploitation	1 288 127	139 304
Fournisseurs d'immobilisations locaux	187 101	187 101
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	33 911	34 144
Fournisseurs effets à payer	2 118 935	1 314 967
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	4 084	4 084
Fournisseurs - factures non parvenues	26 571	26 571
Total	5 746 385	2 520 648

P04 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 330 419 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Clients- comptes créditeurs	372	372
Personnels rémunérations dues	39 417	27 458
Provision pour congés à payer et primes	245 760	231 820
Personnel charges à payer	1 988	5 099
Etat impôts & taxes	173 711	597 260
Echéancier amnistie	867 002	0
Compte courant - Office Plast Trading	24 752	24 752
Compte courant - Office Distribution	7 910	7 910
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	14 379	0
Dividendes à distribuer	6 304	6 304
Organismes sociaux	191 243	182 671
Provisions pour risques et charges CT	23 010	15 652
Charges à payer	734 571	761 168
Total	2 330 419	1 860 466

P05 : Autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 487 955 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Echéance à moins d'un an crédit - IJARA IVECO	0	1
Echéance à moins d'un an crédit - IJARA LD 1910900014	0	2 919
Echéance à moins d'un an crédit -ATTIJARI 1 300 MDT	212 126	192 934
Echéance à moins d'un an crédit -BFMPE 700 000 Dinars	116 664	116 664
Echéance à moins d'un an crédit- IJARA LD 2007800039	2 781	15 498
Echéance à moins d'un an crédit - ATTIJARI 2 000 MDT	0	373 824
Echéance à moins d'un an crédit -WIFAK COVID	585 641	534 596
Echéance à moins d'un an crédit - IJARA PASSAT DGA	26 571	23 406
Echéance à moins d'un an crédit -ATTIJARI HONDA	28 093	24 685
Echéance à moins d'un an crédit ATTIJARI SUNGYONG	28 234	24 869
Echéance à moins d'un an crédit - WIFAK TERRAIN HIA	27 445	24 778
Echéance à moins d'un an crédit - ATTIJARI compresseur	22 241	19 592
Echéance à moins d'un an crédit - ATTIJARI 2 000 000	460 096	419 128
Echéance à moins d'un an crédit - ATTIJARI IVECO	19 360	17 054
Echéance à moins d'un an crédit -ATTIJ LEASING 818740 SYSTEME DOSAGE	12 494	10 897
Echéance à moins d'un an crédit-IJARA WIFAK ETRENA	138 818	122 585
Echéance à moins d'un an crédit -IJARA WIFAK 334700 PEUGEOT PARTNER	10 233	8 992
Echéance à moins d'un an crédit -EMPRUNTS ECHUS ET IMPAYES	437 807	525 326

Financements crédit de trésorerie	8 642 124	7 994 145
Financements de stocks	560 000	560 000
Intérêt courus	57 315	66 463
Echéance à moins d'un an crédit -IJARA WIFAK CPP PACK MASCHINEN	59 393	0
Echéance à moins d'un an crédit -ECH A- ANS ATTIJ LEAS 873220 BYD	40 519	0
Intérêt courus	57 315	66 463
Total	11 487 955	11 078 356

P06 : Concours bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 770 246 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
STB -cautions	287	287
ZITOUNA	180 802	0
STB banque en dinars	156 457	565 007
ATTIJARI en Dinars	1 432 700	689 892
Total	1 770 246	1 255 186

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus

Le solde de cette rubrique s'élève à 34 926 218 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Ventes des produits finis "GMT"	77 452	247 858
Ventes des produits finis à l'export	21 217 492	16 415 232
Ventes exonères des produits finis	285 806	131 048
Ventes locales des produits finis	13 499 212	14 868 058
Rabais, remises et ristournes accordés sur le CA export	-153 744	-141 416
Rabais, remises et ristournes accordés sur le CA local	0	13 241
Total	34 926 218	31 534 021

R02 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 117 306 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Quote-part des subventions d'investissement inscrites aux résultats	117 306	131 655
Produit des subventions d'exploitations	0	2 411
Total	117 306	134 066

R03 : Variation de stocks

Le solde de cette rubrique s'élève à 674 933 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Variation des stocks des produits finis	674 933	-133 649
Total	674 933	-133 649

R04 : Achats d'approvisionnements consommés

Le solde de cette rubrique s'élève à 21 428 417 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Achat de marchandises locales	2 153	138 085
Variation des stocks de marchandises	1 049 626	1 683 688
Achats matières premières étrangères	11 348 249	10 983 581
Frais sur importations	1 142 866	724 354
Achat matières premières locales	4 917 184	2 256 811
Achat d'emballages	664 074	575 919
Achat matières consommables	292 013	318 152
Achats non stockés de matières et fournitures	41 160	36 469
Achats divers	71 147	42 188
Achats de carburant	257 165	206 719
Variation des stocks matières premières & fournitures	601 218	909 909
Pièces de rechanges	401 189	222 625
Eaux	27 564	44 106
Électricité	1 411 342	1 102 650
RABAIS- REMISE - RIST / EXPORT	1 467	0
TRANSFERT DE CHARGE	-800 000*	-475 246
Total	21 428 417	18 770 009

(*) Dont 800 000 représentant des transferts de charge au titre des charges engagées pour mettre en état de marche en vue de l'utilisation prévue, d'un matériel industriel.

R05 : Charges du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 539 980 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et Compléments de salaires	2 157 272	2 359 310
Primes de rendements	-18 878	-11 624
Congés à payer	30 469	-101 483
Charges sociales légales	371 117	365 752
Total	2 539 980	2 611 955

R06 : Dotation aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 249 242 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions des autres comptes débiteurs	185 868	0
Dotation aux amortissements des immob incorporelles	126 470	125 352
Dotation aux amortissements des immob corporelles	2 007 178	1 919 182
Résorption des charges reportées	120 672	110 398
Dotations aux provisions des stocks	-134 135	18 502
Dotations aux provisions des clients douteux	0	75 000
Dotations aux provisions des autres comptes débiteurs	185 868	0
Reprise des provisions des créances clients douteuses	0	-11 595
Dotations aux provisions pour risques et charges	8 840	0
Reprise des provisions sur risque et charges	-65 651	-188 011
Total	2 249 242	2 048 828

R07 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 781 779 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Sous-traitance générale	3 516 741	3 538 258
Locations pour logistique	12 980	0
Charges locatives	10 569	35 464
Entretiens et réparations	422 545	439 872
Prime d'assurance	93 989	116 784
Assurance-crédit	32 108	0
Commissions sur ventes	492 454	312 711
Jetons de présence	45 000	45 000
Etudes et recherches de fonctionnement	92 047	85 415
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	272 054	419 552
Droit de douane sur export	6 143	0
Publicités, publications et relations publiques	102 944	62 903
Publicités et cadeaux	22 815	2 561
Transports de biens	1 054 246	582 642
Déplacements, missions et réceptions	166 753	171 148
Frais postaux et frais de communication	31 372	34 215
Services bancaires et assimilés	293 441	308 358
Impôts, taxes et versement assimilés	113 578	128 698
Total	6 781 779	6 283 581

R08 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 586 887 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
---------	------------	------------

Commissions factoring	203 631	56 883
Intérêts sur emprunts	412 578	591 515
Intérêts sur emprunt Leasing	42 358	44 847
Intérêt des autres dettes	1 211 337	995 669
Agios débiteurs	354 753	284 403
Intérêts sur comptes courants bancaires	156 167	157 008
Amendes & pénalités	43 696	37 810
Pertes de changes	174 628	288 412
Gains de changes	-12 261	-107 990
Total	2 586 887	2 348 557

R09 : Produits des placements

Les soldes des produits de placements s'élèvent à 410 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Produits des placements courants	410	730
Plus-value sur cession des actions	0	825 000
Total	410	825 730

R10 : Autres gains ordinaires

Les soldes des autres gains ordinaires s'élèvent à 434 258 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Différence de règlement	208	446
Produits divers	57 411	9 662
Produits sur cession des immobilisations	376 639	174 371
Total	434 258	184 480

R11 : Autres pertes ordinaires :

Les soldes des autres pertes ordinaires s'élèvent à 114 417 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Pertes ordinaires	114 679	251 898
Différence de règlement	-262	473
Total	114 417	252 371

Note sur l'état des flux de trésorerie

EFT01 : Décaissements liés au remboursements des emprunts

Libelle	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Emprunts	4 279 244	6 520 448 -	2 241 204
Passifs financiers	11 487 955	11 078 356	409 599
Intérêt courus	57 315	66 463	9 148
Emprunts leasing 2024	-	- -	255 803
Total	15 824 514	17 665 267 -	2 078 259

EFT02 : Décaissements liés à l'acquisition des immobilisations Incorporelles et corporelles

Libelle	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Immobilisations incorporelles	694 083	676 278	-17 805
Immobilisations corporelles	29 512 945	28 348 459	-1 164 486
VB Immobilisations corporelles cédées	-	-	-963 962
VB Immobilisations acquise par leasing	-	-	255 803
Total	30 207 028	29 024 737	-1 890 450

EFT03 : Encaissements liés à la cession des immobilisations Incorporelles et Corporelles

Libelle	Montant en Dinars
Valeur de cession des immobilisations corporelles	487 978
Créances sur cessions d'immobilisations	- 435 452
Total	52 525

EFT04 : Décaissements liés à l'acquisition des immobilisations financières

Libelle	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Immobilisations financières	3 406 224	801 764 -	2 604 460
Participation capital par conversion des créances	-	-	2 500 000
Total	3 406 224	801 764	-104 460

EFT05 : Encaissements liés à l'acquisition des immobilisations financières

Libelle	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Autres débiteurs divers cession participation	-	800 000	800 000
Total	0	800 000	800 000

F06 : Trésorerie au début de l'exercice

Libelle	31/12/2023
Liquidités et équivalents de liquidité	644 834
Concours bancaires	1 255 186
Total	-610 352

F07 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libelle	31/12/2024
Liquidités et équivalents de liquidité	684 439
Concours bancaires	1770 246
Total	-1 085 807

Note sur les parties liées

Conformément au paragraphe 3 de la Norme Comptable Tunisienne NCT 39 : « Sont considérées parties liées :

Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers ;

(2) les entreprises associées (voir NCT N°36, norme comptable relative aux participations dans des entreprises associées) ;

(3) les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;

(4) les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ; et

(5) les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers ».

Les opérations et transactions réalisées avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à la cession d'une voiture de tourisme, modèle Citroen-C4, à la société « OFFICE DISTRIBUTION S.A ». La valeur de la cession est de 7 000 Dinars.
- 2- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à la cession d'une camionnette, modèle IVECO, à la société « OFFICE DISTRIBUTION S.A ». La valeur de la cession est de 30 303 Dinars.
- 3- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à la cession d'une voiture de tourisme, modèle Clio-4, à la société « OFFICE DISTRIBUTION S.A ». La valeur de la cession est de 15 000 Dinars.

- 4- La société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2024 à la société « OFFICE PLAST S.A» des notes de débit d'un montant de 190 278 Dinars (TTC) au titre frais financiers supportés en plus, pour le règlement de la société « OFFICE PLAST S.A».
- 5- Durant l'année 2023, la société a contracté un financement en compte courant actionnaire auprès de la « BH EQUITY SA » et ce aux conditions suivantes :
 - Montant 2 100 000 Dinars ;
 - Durée 3 ans à compter du 15 décembre 2023 ;
 - Remboursement : semestriel ;
 - Commission d'étude : 5% ; et
 - Taux d'intérêt 12 %.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2023.

- 6- La société « OFFICE PLAST S.A» a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société « GMT SARL » un montant de 88 548 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 7- La société « GLS.B » a facturé, au cours de l'exercice 2024, à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 419 821 Dinars (TTC).
- 8- La société « OFFICE STORE S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2024 à la société « OFFICE PLAST S.A» un montant de 58 360 Dinars (TTC) au titre des acquisitions des biens et de fournitures bureautiques.
- 9- La société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2024, à la société « OFFICE PLAST S.A» un montant de 881 Dinars (TTC).
- 10- La société « OFFICE PLAST S.A» a facturé, au cours de l'exercice 2024, à sa filiale « OFFICE DISTRIBUTION S.A » un montant de 15 322 502 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 11- Le solde du compte « Office PAP », au 31 Décembre 2024, est débiteur de 7 359 Dinars. Ce solde est totalement provisionné.
- 12- Le compte courant de la filiale « Office Plast Trading » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2024 :

Solde créditeur 31/12/2023	Remboursement 2024	Alimentation 2024	Solde créditeur au 31/12/2024
24 752	0	0	24 752

A ce titre la charge d'intérêt 2024 prise en compte au niveau du compte intérêts courus sur comptes courants actionnaires s'élève à 1 980 Dinars.

- 13- Le compte courant de la filiale « OFFICE DISTRIBUTION SA » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2024 :

Solde créditeur 31/12/2023	Remboursement 2024	Alimentation 2024	Solde créditeur au 31/12/2024
7 910	0	0	7 910

Ce compte est rémunéré au taux de 8% l'an. A ce titre la charge d'intérêt 2024 prise en compte au niveau du compte « intérêts courus sur comptes courants actionnaires » s'élève à 633 Dinars.

- 14- Le compte courant actionnaire « OFFICE STORE S.A » a fait l'objet, de mouvement au cours de l'exercice 2024 :

Solde créditeur 31/12/2023	Augmentation du capital 2024 par conversion de créance	Alimentation 2024	Solde créditeur au 31/12/2024
805 000	-800 000	0	5 000

Ce prêt a été approuvé par l'AGO de 13 juin 2019 et il est rémunéré au taux de 8% l'an. Toutefois, en Novembre 2020 et conformément aux dispositions du PV de l'AGE en date de 25/11/2021, les actionnaires de la filiale « Office Store SA » ont décidé la suspension des dettes exigibles se rapportant aux emprunts en compte courant actionnaire pour une période de 3 ans et ce à partir de janvier 2021. En 2024, aucun produit financier n'a été pris en compte et à ce titre les intérêts courus comptabilisés à l'actif de la société s'élèvent à 54 695 Dinars au 31 décembre 2024. Il importe de préciser que durant cette exercice le Conseil d'administration du 12 décembre 2024 a autorisé la conversion d'un montant de 800 000 Dinars en titre du capital de la société « OFFICE STORE S.A ».

- 15- La société « OFFICE PLAST S.A » a constaté des produits à recevoir auprès de sa filiale la société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » pour un montant de 40 000 Dinars (hors TVA), se rapportant aux frais de gestion (mise à disposition de personnel et de matériel) supportée par la société mère pour le compte de sa filiale. A la clôture de l'exercice 2024, ce montant demeure comptabilisé à l'actif de la société en tant que produit à recevoir.

Note sur les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Type d'engagement	Banques	N° du contrat	Valeur totale en DT 31/12/2023	Valeur totale en DT 31/12/2024	Restant dû 31/12/2023	Restant dû 31/12/2024	Commentaires
* Engagements donnés: Garanties réelles: -Nantissement	ZITOUNA	TRAITE AVALISEE	1 571 615	0	760 522	0	
	STB	TRAITE AVALISEE	0	0	0	0	
		FINANCEMENT DEVICES	708 922	1 145 791	708 922	1 145 791	
		FINANCEMENT DE STOCKS	200 000	200 000	200 000	200 000	
		PFE	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	
	MCNE	1 380 000	335 000	0	335 000		
BFPME	20000607	700 000	700 000	340 286	223 622		
Total 1			5 810 537	3 630 791	3 259 730	3 154 413	
* Engagements donnés: a- Garanties personnelles: - Caution solidaire b-Garanties réelles: -Nantissement -Hypothèques	ZITOUNA	LD14			0	0	Caution solidaire et personnel du président directeur général en garantie des crédits consentis au profit de la société. Hypothèques sur le terrain propriété de la société situé au sein de la zone industriel de Medjez EL BEB 2 d'une superficie de 2780 m ² en garantie des crédits consentis au profit de la société ;
		FINANCEMENT CHIRAET	1 105 889	819 651	1 105 889	819 651	
	ATTIJARI	FINANCEMENT DEVICES	0	0	0	0	
		OBLIGATIONS BANCAIRES	102 350	40 215	102 350	40 215	
		PFE	900 000	1 250 000	900 000	1 250 000	
		MCNE	0	0	0	0	
DECOUVERT MOBILISE	740 000	1 000 000	740 000	1 000 000			

		FINANCEMENT STOCKS	360 000	360 000	360 000	360 000	
		CMT695334	1 300 000	1 300 000	784 420	591 486	
		CMT 699106	1 723 000	1 723 000	373 824	0	
		CMT 699107	2 000 000	2 000 000	879 224	460 096	
		CMT 751185 MISE A NIVEAU	1 000 000	1 000 000	0	0	
	WIFAK BANK	CMT 8875	210 000	210 000	180 669	155 891	TERRAIN HIA
Total 2			9 441 239	9 702 867	5 426 376	4 677 340	
* Engagements donnés: a- Garanties réelles: -autres garanties	ATTIJARI	ATTIJ LEASING 734300	110 094	110 094	52 778	28 093	2 HONDA CITY
	ZITOUNA	LD1724100032	68 351	68 351	0	0	IVECO
		IJARA LD2108100098	108 132	108 132	54 744	31 338	PASSAT DGA
		LD1715700080- LEON	44 071	44 071	0	0	LEON
		LD1800500127	72 731	72 731	0	0	GETTA
		LD1910900014	45 040	45 040	2 919	0	CLIO
		LD2007800039	63 070	63 070	18 279	2 781	POLO8
	ATTIJARI	566400	27 620	27 620	0	0	NEMO
		CMT 781310	91 350	91 350	68 404	51 351	IVECO
		CMT 781450	145 250	145 250	78 584	58 993	COMPRESSEUR
		CMT 775420	129 056	129 056	90 906	66 073	SUNGYOUNG
		CMT 873220 BWD		255 803		249 505	BWD
		CMT 818740	111 104	111 104	60 131	49 234	SYSTÈME DOSAGE
	WIFAK BANK	CONTRAT MOURABHA	1 726 462	2 101 467	1 726 462	2 101 467	
		CMT WIFAK EXCEPT COVID19	2 014 898	1 429 257	2 014 898	1 429 257	
		CMT WIFAK 338710 PACK CPP	1 239 053	1 239 053	1 109 336	1 109 336	PACK CPP
		CMT WIFAK 326490 ETERNA	757 900	757 900	711 154	588 569	ETERNA
		CMT WIFAK 334700 PARTNER	53 734	53 734	47 714	38 722	PARTNER
	BH EQUITY	CMT CC BH EQUITY	2 100 000	2 100 000	1 750 000	350 000	
	Total 3			8 907 913	8 953 080	7 786 310	6 154 719
Total Général			24 159 690	22 286 738	16 472 417	13 986 472	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la société OFFICE PLAST S.A

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre, Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société OFFICE PLAST S.A, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Les états financiers tels qu'ils sont joints au présent rapport faisant ressortir au 31 décembre 2024 un total bilan de 46 946 360 dinars, un chiffre d'affaires hors TVA de 34 926 218 dinars et un résultat bénéficiaire s'élevant à 355 335 dinars ainsi qu'une variation de trésorerie négative de 475 455 dinars.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux

fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Valorisation et évaluation des stocks

➤ Risques identifiés

Les Stocks figurent au bilan au 31 Décembre 2024 pour une valeur nette de 12 157 842 dinars et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 25 % du total des actifs). Ces stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semis finis. A la clôture de l'exercice, les valeurs sont ramenées à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure au coût. Selon la norme comptable n° 4 relative au Stock, l'évaluation à la valeur de réalisation nette des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette.

La Direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur la moyenne des prix de vente nets pratiqués durant l'exercice, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente. Dans la mesure où les prix de vente moyens se trouvent en dessous du coût de production ou des articles obsolètes ont été identifiés, une provision pour dépréciation des stocks sera constatée.

Du fait des risques inhérents à la majoration ou à la minoration de la valeur des stocks, nous avons considéré que la valorisation et l'évaluation des stocks de la société constituent des points clés d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner et assister les opérations de prise d'inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice.
- S'assurer de l'exactitude des quantités employées pour la valorisation des stocks.
- Examiner le système d'information et les règles de contrôle interne mis en place par la société en matière de valorisation du stock de matières premières et de pièces de rechange et le cas échéant vérifier l'exactitude du calcul des coûts d'entrée retenus pour un échantillon représentatif de ces stocks.
- Rapprocher les coûts d'entrée des stocks de matières premières et des stocks de pièces de rechange par rapport à la moyenne des prix d'achat de l'exercice et le cas échéant par rapport

au coût de l'exercice précédent dans la mesure où des articles n'ont pas fait l'objet d'achat en 2024. Les écarts ainsi identifiés font l'objet des analyses et des justifications nécessaires.

- Analyser les coûts de production des produits finis et des produits semi-finis par rapport au coût de production de l'exercice précédent et par rapport au coût de production des articles appartenant à la même famille. Les incohérences ainsi identifiées font l'objet de travaux de justifications nécessaires ;
- Examiner l'exactitude du système de calcul de coût des produits finis et semi finis mis en place par la société, et s'assurer de sa correcte application ;
- Vérifier que la valeur comptable des produits finis est inférieure à la moyenne des prix de vente pour chacun des articles de produits finis ;
- Prendre connaissance et examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société pour identifier l'existence des articles à rotation lente ou bien des articles obsolètes et le cas échéant, constater une provision pour dépréciation des stocks ; et
- Identifier l'existence des articles à rotation lente ou bien les articles obsolètes et apprécier les hypothèses retenues par la Direction pour la consommation ou la liquidation des dits articles et juger sur la nécessité de constater une provision pour dépréciation des stocks.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la société MAXULA BOURSE et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 mai 2025

Le Commissaire Aux Comptes
UNIVERS AUDIT Sarl
Elyes MAATKI

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la société « OFFICE PLAST S.A »

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues durant l'exercice 2024 :

- 1- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à la cession d'une voiture de tourisme, modèle Citroen-C4, à la société « OFFICE DISTRIBUTION SA ». La valeur de la cession est de 7 000 Dinars.
- 2- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à la cession d'une camionnette, modèle IVECO, à la société « OFFICE DISTRIBUTION S.A ». La valeur de la cession est de 30 303 Dinars.
- 3- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à la cession d'une voiture de tourisme, modèle Clio-4, à la société « OFFICE DISTRIBUTION S.A ». La valeur de la cession est de 15 000 Dinars.
- 4- La société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2024 à la société « OFFICE PLAST S.A » des notes de débit d'un montant de 190 278 Dinars (TTC) au titre frais financiers supportés en plus, pour le règlement de la société « OFFICE PLAST S.A ».

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- 1- Durant l'année 2023, la société a contracté un financement en compte courant actionnaire auprès de la « BH EQUITY SA » et ce aux conditions suivantes :
 - Montant 2 100 000 Dinars ;
 - Durée 3 ans à compter du 15 décembre 2023 ;
 - Remboursement : semestriel ;
 - Commission d'étude : 5% ; et
 - Taux d'intérêt 12 %.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2023.

- 2- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société « GMT SARL » un montant de 88 548 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 3- La société « GLS.B » a facturé, au cours de l'exercice 2024, à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 419 821 Dinars (TTC).
- 4- La société « OFFICE STORE S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2024 à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 58 360 Dinars (TTC) au titre des acquisitions des biens et de fournitures bureautiques.
- 5- La société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2024, à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 881 Dinars (TTC).
- 6- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2024, à sa filiale « OFFICE DISTRIBUTION S.A » un montant de 15 322 502 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 7- Le solde du compte « Office PAP », au 31 Décembre 2024, est débiteur de 7 359 Dinars. Ce solde est totalement provisionné.
- 8- Le compte courant de la filiale « Office Plast Trading » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2024 :

Solde créditeur 31/12/2023	Remboursement 2024	Alimentation 2024	Solde créditeur au 31/12/2024
24 752	0	0	24 752

A ce titre la charge d'intérêt 2024 prise en compte au niveau du compte intérêts courus sur comptes courants actionnaires s'élève à 1 980 Dinars.

- 9- Le compte courant de la filiale « OFFICE DISTRIBUTION SA » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2024 :

Solde créditeur 31/12/2023	Remboursement 2024	Alimentation 2024	Solde créditeur au 31/12/2024
7 910	0	0	7 910

Ce compte est rémunéré au taux de 8% l'an. A ce titre la charge d'intérêt 2024 prise en compte au niveau du compte « intérêts courus sur comptes courants actionnaires » s'élève à 633 Dinars.

- 10- Le compte courant actionnaire « OFFICE STORE S.A » a fait l'objet, de mouvement au cours de l'exercice 2024 :

Solde créditeur 31/12/2023	Augmentation du capital 2024 par conversion de créance	Alimentation 2024	Solde créditeur au 31/12/2024
805 000	-800 000	0	5 000

Ce prêt a été approuvé par l'AGO de 13 juin 2019 et il est rémunéré au taux de 8% l'an. Toutefois, en Novembre 2020 et conformément aux dispositions du PV de l'AGE en date de 25/11/2021, les actionnaires de la filiale « Office Store SA » ont décidé la suspension des dettes exigibles se rapportant aux emprunts en compte courant actionnaire pour une période de 3 ans et ce à partir de janvier 2021. En 2024, aucun produit financier n'a été pris en compte et à ce titre les intérêts courus comptabilisés à l'actif de la société s'élèvent à 54 695 Dinars au 31 décembre 2024. Il importe de préciser que durant cette exercice le Conseil d'administration du 12 décembre 2024 a autorisé la conversion d'un montant de 800 000 Dinars en titre du capital de la société « OFFICE STORE S.A ».

- 11- La société « OFFICE PLAST S.A » a constaté des produits à recevoir auprès de sa filiale la société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » pour un montant de 40 000 Dinars (hors TVA), se rapportant aux frais de gestion (mise à disposition de personnel et de matériel) supportée par la société mère pour le compte de sa filiale. A la clôture de l'exercice 2024, ce montant demeure comptabilisé à l'actif de la société en tant que produit à recevoir.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- 1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Conformément au PV du Conseil d'Administration du 28 juin 2021, Monsieur Yassine ABID est nommé Directeur Général de la société pendant la période de son mandat d'administrateur. A ce titre, il continue à bénéficier de la même rémunération accordée antérieurement au Président Directeur Général par décision du Conseil d'Administration du 01 juin 2018. Cette rémunération est composée de :

- Un salaire net mensuel de 12.000 Dinars ;
- Une prime annuelle de 3% sur les bénéfices nets de l'exercice ;
- Prise en charge de la cotisation CNSS et de la redevance de compensation de 1% ; et
- Mise à disposition d'une voiture de fonction avec des bons de carburant d'un montant de 250 litres par mois.

D'un autre côté, le Conseil d'Administration réunit le 23 mai 2023 a décidé la nomination d'un Directeur Général Adjoint sans préciser les avantages à lui accorder.

- 2- Les obligations et engagements de la société « OFFICE PLAST S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en Dinars) :

Directeur Général		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	237 776	30 445
Prise en charge CNSS	14 756	3 560
TOTAL	252 532	20 747

Directeur Général Adjoint		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	211 700	10 020
Prise en charge CNSS	Régime Réel	

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos investigations ne nous ont pas permis de déceler d'autres conventions entrant dans le cadre des dits articles

Tunis, le 16 mai 2025

Le Commissaire Aux Comptes
UNIVERS AUDIT Sarl
Elyes MAATKI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉES

OFFICE PLAST

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Tunisie

La société Office Plast publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 Juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, M Ilyes MAATKI (Société d'expertise comptable Univers Audit).

Bilan consolidé
Exercice clos au 31/12/2024
(Exprimé en dinars tunisiens)

<u>Actifs</u>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	AC01	710 983	676 278
Moins : Amortissements	AC02	-460 477	-329 145
Immobilisations corporelles	AC03	30 531 335	29 106 574
Moins : Amortissements	AC04	-13 725 146	-12 319 179
Immobilisation financières	AC05	289 224	186 764
Moins : Provisions	AC06	0	0
Titres mis en équivalence		158 674	0
Total des actifs immobilisés		17 504 593	17 321 292
Impôts différés actifs AID		183 780	26 818
Autres actifs non courants	AC07	309 527	296 561
Total des actifs non courants		17 997 900	17 644 671
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	AC08	13 732 175	14 023 125
Moins : Provisions	AC09	-31 227	-165 362
Clients et comptes rattachés	AC10	13 138 724	8 472 289
Moins : Provisions	AC11	-1 058 753	-1 074 753
Autres actifs courants	AC12	3 774 913	3 897 432
Moins : Provisions	AC13	-297 218	-111 350
Liquidités et équivalents de liquidités	AC14	8 184 517	5 648 201
Total des actifs courants		37 443 131	30 689 582
<u>Total des actifs</u>		55 441 031	48 334 253

Bilan consolidé
Exercice clos au 31/12/2024
(Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passifs

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social	CP01	14 662 164	14 662 164
Modifications comptables	CP02	52 449	52 449
Réserves consolidés (part du groupe)	CP03	5 240 909	5 685 482
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	CP04	635 036	101 621
Capitaux propres part du groupe		20 590 558	20 501 716
Part des minoritaires dans les capitaux propres	CP05	2 118 195	9 899
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	CP06	13 584	1 699
Total des capitaux propres		22 722 337	20 513 314
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées	P01	4 481 333	6 712 422
Provisions	P02	17 330	81 500
Total des passifs non courants		4 498 663	6 793 922
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P03	10 624 841	5 272 370
Autres passifs courants	P04	2 543 992	1 922 514
Autres passifs financiers	P05	13 375 359	12 567 619
Concours bancaires	P05	1 675 839	1 264 514
Total des passifs courants		28 220 031	21 027 017
Total des passifs		32 718 694	27 820 939
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		55 441 031	48 334 253

*Etat de résultat consolidé
Exercice clos au 31/12/2024
(Exprimé en dinars tunisiens)*

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	R01	39 085 209	33 222 750
Autres produits d'exploitation	R02	133 306	134 066
Total des produits d'exploitation		39 218 515	33 356 816
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variations des stocks d'encours et produits finis	R03	-715 776	278 974
Achats consommés	R04	23 608 121	18 880 317
Charges de personnel	R05	2 953 381	2 981 992
Dotations aux amortissements et aux provisions	R06	2 387 731	2 159 812
Autres charges d'exploitation	R07	7 880 071	7 128 562
Total des charges d'exploitation		-36 113 528	-31 429 657
Résultat d'exploitation		3 104 987	1 927 159
Charges financières nettes	R08	-2 543 849	-2 493 110
Produits des placements		0	825 000
Autres gains ordinaires		396 121	171 273
Autres pertes ordinaires		-130 921	-253 304
Résultat courant des sociétés intégrées	-	826 338	177 018
Impôts sur les sociétés exigibles		-143 374	-77 788
Impôts sur les bénéfices différés		12 293	4 090
Résultat net des sociétés intégrées	-	695 257	103 320
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-46 637	0
Intérêts minoritaires		13 584	1 699
Résultat revenant à la société consolidante		635 036	101 621

Etat de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos au 31/12/2024
(Exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2024	31/12/2023
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
<i>Résultat net part du groupe :</i>		606 176	101 621
<i>Part des intérêts minoritaires :</i>		13 584	1 699
<i>Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</i>			
<i>Ajustements pour :</i>			
* Amortissement et provisions		2 387 731	2 159 812
* Autres produits d'exploitation		-16 000	0
* Variations des :			
- Stocks		290 950	2 116 595
- Clients		-4 666 435	-1 904 182
- Autres actifs courants & Placements		122 519	-670 041
- Fournisseurs et autres dettes		5 973 947	275 429
-Autres actifs non courants		-175 345	-382 724
- AID		-156 962	233 262
* Plus-value de cession		-324 113	-11 500
* Modifications comptables		0	52 449
* Encaissement sur cession titres de placements		-800 000	0
* QP subvention d'investissement		-117 306	-131 654
*Ajustement variation comptes subvention à recevoir (v)		0	415 578
* Créances sur cession d'immobilisations		435 452	0
* Intérêts courus		-9 931	6 508
* Intérêts des minoritaires dans les réserves		0	-425 698
*Ajustement au titre des titres mises en équivalence		641 326	0
* Ajustement au titre des frs immobilisations		0	323 235
* Ajustement compte courant actionnaire et débiteurs divers		0	141 151
* Ajustement au titre des traitements de consolidation		6 571	0
*Ajustement variation provision pour risque et charges présentée au niveau des APC		-7 359	0
*Ajustement variation comptes CCA Office Store		-800 000	0
* Ajustement augmentation du capital par conversion des dettes frs		1 700 000	0
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		5 104 805	2 301 539
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissement / acquisition d'imob Incp & Corp		-1 899 804	-2 136 877
Encaissement / acquisition d'imob Incp & Corp		0	11 500
Encaissement / acquisition d'imob financières		802 000	1 525 000
Décaissement / acquisition d'imob financières		-104 460	-72 623
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		- 1 202 264	-673 000
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissement provenant des emprunts		0	2 000 000
Remboursement d'emprunts		- 1 777 548	-1 325 819
Encaissement compte courant associés		0	300 000
Décaissement provenant des CCA		0	-441 151
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		-1777 548	533 030
<i>Variation de trésorerie</i>		2 124 993	2 161 568

Trésorerie au début de l'exercice	4 383 687	2 222 119
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	6 508 679	4 383 687

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTES AU 31/12/2024

I. Présentation du Groupe :

1. Secteurs d'activité :

Le Groupe se compose de deux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation :

- « Office Plast SA » : C'est la société consolidante.
- « Office Distribution SA » : la première filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale.
- « Office Store SA » : l'entreprise associée entrant dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence.

- **La société « Office Plast SA » : Société mère : « M » :**

La société « Office Plast SA » est une société anonyme de droit tunisien, constituée courant le mois de février 2006 avec un capital social de 14 662 164 dinars. La société a pour objet la fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

- **La société « Office Distribution SA » : F1 :**

La société « Office Distribution SA » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, constituée le 12 avril 2017 avec un capital initial de 500.000 dinars. En 2022 le capital de la société a été réduit à 300 000 Dinars. Durant l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2024, a décidé de transformer la forme de la société en une société anonyme et d'augmenter le capital social de la société à 4 110 000 dinars. Ainsi la structure du capital se présente comme suit :

	Capital avant augmentation			Capital après augmentation		
	Nombre d'action	En valeur	En %	Nombre d'action	En valeur	En %
Société Office Plast SA	28 000	280 000	93,333%	198 000	1 980 000	48.2%
Mr Yassine ABID	1 950	19 500	6,500%	1 950	19 500	0.5%
Mr Said Ben Aïssa	10	100	0,033%	10	100	0.0%
Mr Wissem GUERMEZI	10	100	0,033%	10 510	105 100	2.6%
VYLUS	10	100	0,033%	10	100	0.0%
Mr Anis BELHAJ	10	100	0,033%	510	5 100	0.1%
Maxula capital	10	100	0,033%	10	100	0.002%
FCPR Capital retournement	0	0	0,000%	100 000	1 100 000	26.8%
FCPR Maxula retournement	0	0	0,000%	90 000	900 000	21.9%
Totaux	30 000	300 000	100%	411 000	4 110 000	100%

La société a pour objet en Tunisie qu'à l'étranger :

- La distribution et la vente en gros de tous fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, et d'une manière générale la réalisation de toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou en faciliter, l'exploitation, le développement ou l'extension et ce en tout pays,
- La prise de participation dans le capital d'autres sociétés. ;
- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou à faire appel à la sous-traitance des tâches rattachées à l'objet des activités commerciales mentionnées ci-haut.

- **La société « Office Store SA » : Entreprise Associée :**

La société « Office Store SA » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, constituée le 12 avril 2017 avec un capital initial de 510.000 dinars avant de le porter à 1 000 000 Dinars en 2018. Durant l'exercice 2024, l'assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2024, a décidé de transformer la forme de la société en une société anonyme, et d'augmenter le capital social de la société à 4 410 000 dinars.

Ainsi la structure du capital se présente comme suit :

	Capital avant augmentation			Capital après augmentation		
	Nombre d'action	En valeur	En %	Nombre d'action	En valeur	En %
Société Office Plast SA	37 000	370 000	37%	117 000	1 170 000	27%
Mr Yassine ABID	14 000	140 000	14%	14 460	144 600	3%
Blue First Investissement	49 000	490 000	49%	49 000	490 000	11%
Mr Wissem GUERMEZI	0	0	0%	510	5 100	0%
VYLUS	0	0	0%	10 010	100 100	2%
Mr Anis BELHAJ	0	0	0%	10 010	100 100	2%
Maxula capital	0	0	0%	10	100	0%
FCPR Capital retournement	0	0	0%	120 000	1 200 000	27%
FCPR Maxula retournement	0	0	0%	90 000	900 000	20%
FCPR Maxula jasmin PMN	0	0	0%	30 000	300 000	7%
Totaux	100 000	1 000 000	100%	441 000	4 410 000	100%

La société a pour objet :

- La distribution et la vente de fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, de mobilier de bureau ainsi que les services y afférents ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats des titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- Généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social et permises par la législation en vigueur.

2. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés du Groupe « **Office Plast SA** » comprennent ceux de la société consolidante « **Office Plast SA** », la filiale : « **Office Distribution SA** » et la société associée « **Office Store SA** »

Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre les hypothèses suivantes :

- 1. Première hypothèse :* Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.
- 2. Deuxième hypothèse :* Le pourcentage de participation reflète le pourcentage de contrôle, tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.
- 3. Troisième hypothèse :* Les opérations intergroupes fournies par la société « **Office Plast SA** » ainsi que les sociétés entrant dans son périmètre de consolidation sont exhaustives.
- 4. Quatrième hypothèse :* Les soldes des opérations intergroupes sont réciproques et rapprochés.

3. Liste des sociétés consolidées

<i>PARTICIPATIONS</i>	Nom de la société	Pays	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	« <i>Office Plast SA</i> »	<i>TUNISIE</i>	La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.	100,00%	100,00%
Société intégrée globalement					
Intégrée globalement	« <i>Office Distribution SA</i> »	<i>TUNISIE</i>	La distribution et la vente en gros de tous fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, et d'une manière générale la réalisation de toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou en faciliter, l'exploitation, le développement ou l'extension et ce en tout pays.	93.333%	48.2%
Société mise en équivalence					
Mise en équivalence	« <i>Office Store SA</i> »	<i>TUNISE</i>	La distribution et la vente de fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, de mobilier de bureau ainsi que les services y afférents	37.00%	27.00%

II. Modalités d'établissement des états financiers consolidés :

1. Principes comptables :

Les états financiers consolidés du Groupe « Office Plast SA » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 décembre 2024.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par la direction du Groupe.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

Le Groupe « Office Plast SA » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. Principes comptables :

1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant « Office Plast SA ».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle ou il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-Groupe sont éliminés.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

Aux termes du § 24 de NCT 35, les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société « Office Plast SA » exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte du résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

2. Immobilisations incorporelles : NCT 06

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

3. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

4. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- L'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

5. Provisions pour risque et charges :

La société constate une provision lorsque :

- Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé

- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et
- Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

IV. Modifications comptables

Au cours de l'exercice 2023, il a été procédé au niveau de la société mère « Office Plast SA » à la prise en compte :

- D'une subvention d'investissement d'un montant de 415 578 Dinars dont la décision d'octroi a été obtenue en 2019 ainsi qu'une quote de part d'amortissements y relatif pour un montant de 176 268 Dinars.
- D'une dette fiscale de 106 191 Dinars se rapportant à la correction de la charge d'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2018.

V. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés :

Actifs

AC01 & AC02 : Immobilisations incorporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 250 506 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Site web	19 401	19 401
Logo	481	481
Logiciels informatiques	419 997	395 294
Concessions, Marques et Brevets	271 104	261 102
Total Brut	710 983	676 278
Amortissements	-460 477	-329 145
Total Net	250 506	347 133

AC03 & AC04 : Immobilisations corporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 16 806 189 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Terrains	1 228 754	1 220 265
Constructions	4 371 996	4 371 996
Matériel industriel	12 707 077	13 270 898
Outillage industriel	461 472	384 961
Matériel de transport	47 227	16 452
Equipement de bureau	350 367	332 770
Matériel informatique	380 386	354 640
Installations générales, agencements divers	4 323 030	4 103 001
Immobilisations à statut juridique particulier	1 765 040	1 430 772
Immobilisations en cours	4 895 986	3 620 819
Total Brut	30 531 335	29 106 574
Amortissements	-13 725 146	-12 319 179
Total Net	16 806 189	16 787 395

AC05 & AC06 : Immobilisations financières

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 289 224 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participations	148 120	43 000
Dépôts et caution versés	141 104	143 764
Total Brut	289 224	186 764
Provisions	-0	-0
Total Net	289 224	186 764

AC07 : Autres actifs non courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 309 527 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Frais préliminaires	112 930	21 000
Charges à répartir	196 597	275 561
Total Net	309 527	296 561

AC08&AC09 : Stocks

Le solde net de cette rubrique s'élève à 13 700 948 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières	3 186 625	3 911 052
Matériaux sur chantier	634 307	511 098
Produits en cours	4 015 464	5 065 090
Produits finis	4 321 446	3 646 513
Marchandises	1 574 333	889 372
Total Brut	13 732 175	14 023 125
Provisions	-31 227	-165 362
Total Net	13 700 948	13 857 763

AC10 & AC11 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève à 12 079 971 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Clients collectif	9 204 665	6 649 826
Clients effets à recevoir	2 875 306	747 710
Clients douteux ou litigieux	1 058 753	1 074 753
Total Brut	13 138 724	8 472 289
Provisions	-1 058 753	-1 074 753
Total Net	12 079 971	7 397 536

AC12& AC13 : Autre Actifs courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 477 695 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs débiteurs	248 096	83 066
Personnel avances et prêts	189 924	109 163
Etat débiteur	2 601 772	1 525 492
Etat Douane débiteur	145 513	0
Débiteurs divers	32 340	10 860
Parties liées	42 191	857 917
Créances sur cession des actions	0	800 000
Etat subvention à recevoir	415 578	415 578
Compte d'attente	25	25
Charges constatées d'avance	99 474	95 331
Total Brut	3 774 913	3 897 432
Provisions AAC	-297 218	-111 350
Total Net	3 477 695	3 786 082

AC14 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 184 517 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Endossement effets	3 448 957	1 584 710
Impayés endossement	338475	0
Régies d'accréditif	37	37
Chèques en coffre	421 898	1 721 498
Banques	3 835 892	2 030 845
Fonds de garantie Factoring	133 485	309 293
Caisse	5 773	1 818
Total	8 184 517	5 648 201

Capitaux propres & passifs

CP01, CP02, CP03, CP04 & CP05 & CP056 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 22 722 337 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	14 662 164	14 662 164
Réserves consolidées	5 240 909	5 685 482
Réserves consolidées HG	2 118 195	9 899
Modifications comptables	52 449	52 449
Résultats consolidés	635 036	101 621
Résultats consolidés HG	13 584	1 699
Total	22 722 337	20 513 314

P01 : Emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 481 333 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts bancaires	2 075 794	3 414 345
Emprunt leasing	2 055 539	2 248 076
Emprunt BH Equity	350 000	1 050 000
Total	4 481 333	6 712 422

P02 : Provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 17 330 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques	17 330	81 500
Total	17 330	81 500

P03 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 624 841 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs locaux d'exploitations	2 177 741	869 767
Fournisseurs étrangers	1 288 127	139 304
Fournisseurs effet à payer	6 908 101	4 011 399
Fournisseurs locaux d'immobilisation	221 013	221 246
Fournisseurs immobilisation- Retenues de garantie	4 084	4 084
Fournisseurs - factures non parvenues	25 775	26 570
Total	10 624 841	5 272 370

P04 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 543 992 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Dettes envers personnel	268 870	243 572
CNSS & autres Organismes sociaux	213 756	209 102
Etat impôt et taxes Crédeur	1 078 349	615 624
Etat impôt et taxes modification comptables	17 627	17 627
Associés, dividendes à payer	6 304	6 304
Clients- comptes créditeurs	73 993	372
Parties liées	25 386	24 752
Charges à payer	836 697	789 511
Provisions pour risques et charges courantes	23 010	15 650
Total	2 543 992	1 922 514

P05 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 375 359 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Échéances à moins d'un an crédits bancaires	1 392 054	1 652 844
Échéances à moins d'un an crédit leasing	476 757	327 445
Échéances à moins d'un an crédit BH Equity	700 000	700 000
Échéances principal échus	437 807	525 326
Crédit de gestion	10 300 200	9 283 532
Intérêts courus	68 541	78 472
Total	13 375 359	12 567 619

P05 : Concours bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 675 839 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Banques	1 675 839	1 264 514
Total	1 675 839	1 264 514

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus

Le solde de cette rubrique s'élève à 39 085 209 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Ventes Locales	17 406 541	16 571 779
Ventes exonérés	285 806	131 048
Ventes à l'export	21 217 492	16 415 232
Ventes en suspension	357 217	232 867
R.R.R accordés	-181 847	-128 176
Total	39 085 209	33 222 750

R02 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 133 306 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Quote-part des subventions d'investissement inscrites au Rt	117 306	131 655
Avance TFP	0	2 411
Reprise sur provision créances clients	16 000	0
Total	133 306	134 066

R03 : Variation de stocks

Le solde de cette rubrique s'élève -715 776 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Variation stocks des encours et PF	-715 776	278 974
Total	-715 776	278 974

R04 : Achats d'approvisionnement consommés

Le solde de cette rubrique s'élève à 23 608 121 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Achats matières premières	18 622 475	14 299 022
Achat marchandises	1 394 630	535 742
Variation de stocks	1 152 051	1 862 375
Autres achats	3 357 277	2 658 424
RRR obtenus	-118 312	0
Transfert de charges	-800 000	-475 246
Total	23 608 121	18 880 317

R05 : Charges du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 953 381 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et Compléments de salaires	2 472 768	2 642 539
Variation Provision congés	39 390	-93 596
Variation Provision primes de rendement	18 400	12 081
Charges sociales légales	422 823	420 968
Total net	2 953 381	2 981 992

R06 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 387 731 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	131 332	125 353
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2 099 098	2 022 042
Dotation aux provisions des stocks	0	19 291
Dotation aux provisions pour risque et charges	8 840	0
Dotation aux provisions des clients douteux	0	75 000
Dotation aux provisions des autres comptes débiteurs	185 867	0
Dotation aux Résorption des charges à repartir	162 380	117 732
Reprise / Provisions	-199 786	-199 606
Total	2 387 731	2 159 812

R07 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 880 071 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Sous-traitance générale	3 644 992	3 623 070
Charges locatives	159 845	181 177
Entretiens et réparations	474 348	473 464
Assurances	136 531	119 587
Frais études & recherches	104 665	89 284
Frais de marketing	49 005	86 178
Honoraires	492 624	528 803
Commissions sur ventes	492 454	312 711
Publicités et cadeaux	128 268	116 967
Transports, déplacements et réceptions	1 298 964	821 006
Frais de communication	36 202	37 606
Commissions bancaires	336 617	368 013
Commissions factoring	311 464	216 640
Jetons de présence	45 000	45 000
Impôts et taxes	136 555	132 412
Amendes & Pénalités	33 598	37 850
Transferts de charges ACE	-1 061	-61 208
Total	7 880 071	7 128 562

R08 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 543 849 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'emprunts	2 379 495	2 313 425
Produits financiers	-410	-737
Pertes de change	179 197	288 412
Gains de change	-14 433	-107 990
Total net	2 543 849	2 493 110

R09 : Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 396 121 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Gain sur cession	326 391	160 045
Différence de règlement	208	446
Profits exceptionnels	13 345	1 120
Produits divers	56 177	9 662
Total	396 121	171 273

R10 : Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 130 921 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2024	31/12/2023
Amendes et pénalités	114 679	251 898
Différence de règlement	16 242	1 406
Total	130 921	253 304

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires,

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Office Plast qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 20 590 558 dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice après modifications comptables s'élevant à 635 036 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Valorisation et évaluation des stocks

➤ Risques identifiés

Les Stocks figurent au bilan au 31 Décembre 2024 pour une valeur nette de 12 157 842 dinars et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 25 % du total des actifs). Ces stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semis finis. A la clôture de l'exercice, les valeurs sont ramenées à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure au coût. Selon la norme comptable n° 4 relative au Stock, l'évaluation à la valeur de réalisation nette des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette.

La Direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur la moyenne des prix de vente nets pratiqués durant l'exercice, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente. Dans la mesure où les prix de vente moyens se trouvent en dessous du coût de production ou des articles obsolètes ont été identifiés, une provision pour dépréciation des stocks sera constatée.

Du fait des risques inhérents à la majoration ou à la minoration de la valeur des stocks, nous avons considéré que la valorisation et l'évaluation des stocks de la société constituent des points clés d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner et assister les opérations de prise d'inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice.
- S'assurer de l'exactitude des quantités employées pour la valorisation des stocks.
- Examiner le système d'information et les règles de contrôle interne mis en place par la société en matière de valorisation du stock de matières premières et de pièces de rechange et le cas échéant vérifier l'exactitude du calcul des coûts d'entrée retenus pour un échantillon représentatif de ces stocks.
- Rapprocher les coûts d'entrée des stocks de matières premières et des stocks de pièces de rechange par rapport à la moyenne des prix d'achat de l'exercice et le cas échéant par rapport au coût de l'exercice précédent dans la mesure où des articles n'ont pas fait

l'objet d'achat en 2024. Les écarts ainsi identifiés font l'objet des analyses et des justifications nécessaires.

- Analyser les coûts de production des produits finis et des produits semi-finis par rapport au coût de production de l'exercice précédent et par rapport au coût de production des articles appartenant à la même famille. Les incohérences ainsi identifiées font l'objet de travaux de justifications nécessaires ;
- Examiner l'exactitude du système de calcul de coût des produits finis et semis finis mis en place par la société, et s'assurer de sa correcte application ;
- Vérifier que la valeur comptable des produits finis est inférieure à la moyenne des prix de vente pour chacun des articles de produits finis ;
- Prendre connaissance et examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société pour identifier l'existence des articles à rotation lente ou bien des articles obsolètes et le cas échéant, constater une provision pour dépréciation des stocks ; et
- Identifier l'existence des articles à rotation lente ou bien les articles obsolètes et apprécier les hypothèses retenues par la Direction pour la consommation ou la liquidation des dits articles et juger sur la nécessité de constater une provision pour dépréciation des stocks.

4- Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

➤ Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 16 mai 2025

Le Commissaire Aux Comptes
UNIVERS AUDIT Sarl
Elyes MAATKI

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1.895.409 dinars, un actif net de 1.861.763 dinars et un bénéfice de la période de 196.823 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV» ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 82,01% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 17,99% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 Avril 2025

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	Année 2024
Portefeuille-titres	4	1.554.508	1.343.883	1.663.949
Actions et droits rattachés		1.554.508	1.343.883	1.663.949
Placements monétaires et disponibilités		340.901	326.044	394.055
Disponibilités		340.901	326.044	394.055
TOTAL ACTIF		1.895.409	1.669.927	2.058.004
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	5	11.585	9.585	7.236
Autres créditeurs divers	6	22.061	24.256	30.509
TOTAL PASSIF		33.646	33.841	37.745
ACTIF NET				
Capital	7	1.841.100	1.628.926	1.981.324
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		32.252	19.883	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(11.589)	(12.723)	38.935
ACTIF NET		1.861.763	1.636.086	2.020.259
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1.895.409	1.669.927	2.058.004

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	8	-	-	87.792
Dividendes		-	-	87.792
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		-	-	87.792
Charges de gestion des placements	9	(6.417)	(5.411)	(25.544)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(6.417)	(5.411)	62.248
Autres charges	10	(5.631)	(6.903)	(30.120)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(12.048)	(12.313)	32.128
Régularisation du résultat d'exploitation		459	(410)	6.807
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		(11.589)	(12.723)	38.935
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(459)	410	(6.807)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(118.776)	(9.311)	140.632
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		333.356	840	16.116
Frais de négociation de titres		(5.709)	(418)	(3.777)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		196.823	(21.202)	185.099

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	196.823	(21.202)	185.099
Résultat d'exploitation	(12.048)	(12.313)	32.128
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(118.776)	(9.311)	140.632
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	333.356	840	16.116
Frais de négociation de titres	(5.709)	(418)	(3.777)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(355.319)	88.185	266.057
Souscriptions			
- Capital	103	92.253	710.392
- Régularisation des sommes non distribuables	12	(3.023)	27.022
- Régularisation des sommes distribuables	1	706	18.344
Rachats			
- Capital	(340.152)	(1.798)	(448.584)
- Régularisation des sommes non distribuables	(9.059)	67	(29.580)
- Régularisation des sommes distribuables	(6.225)	(19)	(11.537)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(158,496)	66,983	451,156
ACTIF NET			
En début de période	2.020.259	1.569.103	1.569.103
En fin de période	1.861.763	1.636.086	2.020.259
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	19.152	16.385	16.385
En fin de période	15.865	17.341	19.152
VALEUR LIQUIDATIVE	117,350	94,348	105,485
TAUX DE RENDEMENT	11,25%	(1,48%)	10,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable Actions de type capitalisation, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 24 Février 2000 à l'initiative de la société « UBCI » sous forme mixte et a reçu l'agrément du Ministre des finances, en date du 10 janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNIVERS ACTIONS SICAV est confiée à la Société « L'UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI BOURSE » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l' « UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 mars 2025.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à 1.554.508 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif Net
Actions & droits rattachés					
			1.510.572	1.554.508	83,50%
Actions					
			1.510.572	1.554.508	83,50%
TN0003400058	AMEN BANK	4.650	185.930	185.930	9,99%
TN0004700100	ATL	13.954	54.414	64.035	3,44%
TN0001800457	BIAT	1.367	111.113	134.890	7,25%
TN0002200053	BT	36.000	181.210	183.960	9,88%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	62.835	140.600	135.598	7,28%
TN0007570013	EURO CYCLE	9.949	235.030	143.176	7,69%
TN0007610017	SAH	8.000	77.239	95.112	5,11%
TN0007740012	SAMI	28.069	103.669	183.206	9,84%
TN0001100254	SFBT	15.000	176.174	180.000	9,67%
TN0001400704	SPDIT	6.004	74.728	78.016	4,19%
TN0006060016	STAR	840	170.466	170.585	9,16%
TOTAL GENERAL			1.510.572	1.554.508	83,50%
Pourcentage par rapport au total des actifs		82,01%			

NOTE 5 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste totalise au 31 mars 2025 un montant de 11.585 dinars contre 9.585 dinars à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	1.831	1.546	2.066
Dépositaire	975	804	517
Distributeurs	8.778	7.236	4.653
TOTAL	11.585	9.585	7.236

NOTE 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste totalise au 31 mars 2025 un montant de 22.061 dinars contre 24.256 dinars à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Etat, retenue à la source	-	107	-
CMF	158	138	164
Charges à payer	21.903	24.011	30.345
TOTAL	22.061	24.256	30.509

NOTE 7 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	1.981.324
Nombre de titres	19.152
Nombre d'actionnaires	35

Souscriptions réalisées

Montant	103
Nombre de titres émis	1
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(340.152)
Nombre de titres rachetés	(3.288)
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(118.776)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	333.356
Frais de négociation de titres	(5.709)
Régularisation des sommes non distribuables	(9.047)

Capital au 31-03-2025

Montant	1.841.100
Nombre de titres	15.865
Nombre d'actionnaires	36

NOTE 8 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres accusent un solde nul pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, ainsi que pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
<u>Dividendes</u>			
- des actions	-	-	87.792
TOTAL	-	-	87.792

NOTE 9 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à 6.417 dinars contre 5.411 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Rémunération du gestionnaire	1.833	1.546	7.298
Rémunération du dépositaire	458	386	1.825
Rémunération du Distributeur	4.125	3.478	16.421
TOTAL	6.417	5.411	25.544

NOTE 10 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à 5.631 dinars contre 6.903 dinars pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Redevance CMF	458	386	1.825
Services bancaires et assimilés	26	29	2.208
Taxes	172	140	562
Frais de publications	1.447	1.493	6.004
Honoraires CAC	976	1.776	7.141
Jetons de Présence	1.967	2.486	10 000
Autres	585	592	2.380
TOTAL	5.631	6.903	30.120

NOTE 11 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire : La gestion de l'UNIVERS ACTIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire : L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs : L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeurs de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, ils perçoivent une rémunération de 0,9% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.